

Revue

N°17
FR

Hiver 2013

rurale de l'UE

Le magazine du réseau européen de développement rural



L'agriculture
familiale

Rédacteur en chef: Rob Peters, chef d'unité — Réseau européen et suivi de la politique du développement rural, direction générale de l'agriculture et du développement rural, Commission européenne.

Comité de rédaction: Derek McGlynn, Florence Buchholzer, Vanessa Cooper, Stephen Gardner, Tim Hudson, Eamon O'Hara, Mahamadou Ouedraogo, Alex Papakonstantinou, Mark Redman, Jules Seitz, Ken Thompson, Dieter Wagner, Sarah Watson, Antonella Zona.

Droits d'auteur relatifs à la photographie: CEJA, COPA-Cogeca, point de contact du REDR, Commission européenne, Union européenne, 2013, Tim Hudson, Ludwig Matthias, Peasant Evolution Producers Cooperative, ROPPA, Richard Wright, 123rf — Luk Gojda, 123rf — Jack Malipan, 123rf — Carlos Mora, 123rf — Nicholas Han, 123rf — Oleg Znamenskiy.

Photos de couverture: image principale — Commission européenne; encart — Commission européenne.

Nous vous invitons à vous abonner aux publications du réseau européen de développement rural à l'adresse suivante:

https://webgate.ec.europa.eu/myenrd/myenrd/en/registration_en.cfm

Vous pouvez également commander gratuitement un exemplaire sur papier via le site internet EU Bookshop:

<http://bookshop.europa.eu>

Le contenu de la publication *Revue rurale de l'UE* ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle des institutions de l'Union européenne.

La *Revue rurale de l'UE* est publiée en six langues officielles (anglais, allemand, français, espagnol, italien et polonais) et est disponible au format électronique sur le site internet du REDR.

Manuscrit finalisé en novembre 2013. La version originale est le texte anglais.
© Union européenne, 2013.

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Pour de plus amples informations sur l'Union européenne, consultez le site <http://europa.eu>

Printed in Italy










Imprimé sur papier recyclé ayant reçu le label écologique de l'UE pour papier graphique (<http://ec.europa.eu/ecolabel/>).

Le contenu de la présente publication est donné uniquement à titre d'information et n'est pas juridiquement contraignant.





Table des matières

	Avant-propos	1
	Petit vade-mecum de l'agriculture familiale en Europe	3
	Les exploitations familiales dans un contexte mondialisé	11
	L'agriculture familiale dans les pays les moins avancés: le cas de l'Afrique subsaharienne	14
<i>Caractéristiques de l'agriculture familiale:</i>		
	L'innovation dans les exploitations familiales.....	16
	Un modèle économique flexible.....	20
	Savoir-faire environnemental	24
	Encourager la jeune génération.....	29
	Un vrai coup de pouce: le rôle des coopératives dans le monde ..	32

Avant-propos

L'agriculture familiale est actuellement au centre de toutes les attentions.

En proclamant 2014 Année internationale de l'agriculture familiale ⁽¹⁾, les Nations unies entendaient valoriser ce mode de production en tant que modèle utile à la société, économiquement viable et environnementalement durable, et le renforcer sous toutes ses facettes — de l'horticulture à l'élevage, en passant par la pêche et la sylviculture.

En Europe, la Commission européenne a inauguré sa contribution à cette initiative mondiale par une conférence intitulée *L'agriculture familiale: un dialogue vers une agriculture plus durable et résiliente en Europe et dans le monde* ⁽²⁾, qui s'est tenue à Bruxelles le 29 novembre 2013.

La valeur ajoutée de l'agriculture familiale a par ailleurs été mise en lumière lors d'une réunion informelle des ministres européens de l'agriculture organisée par la présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne en septembre 2013. Lors de cette rencontre, Vigilius Jukna, ministre lituanien de l'agriculture, a rappelé que «[la] contribution [des exploitations familiales] est particulièrement importante pour atteindre les objectifs de la Politique agricole commune et assurer un secteur agricole européen durable» ⁽³⁾.

Le présent numéro de la *Revue rurale de l'UE* se penche sur l'agriculture familiale dans le contexte de la politique agricole et de développement rural européenne, sans pour autant négliger ses aspects internationaux. Chemin faisant, nous épingleons aussi quelques exemples de la contribution de ce modèle à une croissance intelligente, durable et inclusive.

⁽¹⁾ <http://www.fao.org/family-farming-2014/home/fr/>

⁽²⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/events/family-farming-conference-2013_en.htm (en anglais)

⁽³⁾ <http://www.eu2013.lt/fr/news/communiqués-de-presse/les-exploitations-familiales-sont-le-fondement-dune-agriculture-europeenne-competitive-et-durable->

L'agriculture familiale est, depuis des siècles, le ciment qui fait la prospérité agricole de l'Europe. Depuis les prémices de l'Union européenne, l'agriculture est au centre d'un cadre politique robuste et ambitieux. La réforme de la PAC offre, sous son second pilier, de nombreuses possibilités aux exploitations familiales en termes de développement rural, notamment sous la forme de services de conseil et de mesures visant à favoriser la diversification, la restructuration et la modernisation des exploitations ainsi que la formation et le transfert de connaissances.

Bien que l'agriculture familiale reste — et de loin — le modèle d'exploitation le plus répandu en Europe, il est difficile d'en donner une définition exhaustive. Si vous posez la question «qu'est-ce qu'une exploitation familiale?» à cent agriculteurs, il y a fort à parier que vous obtiendrez cent réponses différentes, ce qui témoigne de la grande diversité de ces exploitations en Europe et à travers le monde.

La grande majorité des exploitations agricoles de l'Union européenne (97 %) peuvent être considérées comme des entreprises familiales. Les exploitations familiales couvrent quelque 69 % des terres agricoles de l'Union européenne, et leur taille moyenne s'élève à dix hectares (ha). À titre de comparaison, les exploitations constituées en société sont en moyenne 15 fois plus grandes (152 ha). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les exploitations familiales soient généralement associées à de petites entités. Et pourtant, dans l'Union européenne, les exploitations familiales représentent aussi 60 % des exploitations les plus grandes (100 ha et plus).

Quels que soient leur taille, leurs produits ou les méthodes de production qu'elles utilisent, les exploitations familiales présentent certaines caractéristiques distinctives en termes de localisation, de besoins et de priorités, mais aussi de patrimoine historique et culturel qu'il convient de préserver et de valoriser.

À l'heure où les exploitations familiales de toutes tailles luttent pour leur survie et

s'efforcent de prospérer dans le contexte de la globalisation et d'un monde en mutation, cette livraison de la *Revue rurale de l'UE* met en lumière la diversité inhérente au modèle, recense les traits caractéristiques de ces entreprises et précise les défis clés auxquels elles sont confrontées ainsi que les opportunités qui s'offrent à elles. Elle se penchera notamment sur les perpétuelles difficultés de gestion intrinsèquement associées à ces exploitations, et notamment sur la nécessité de se moderniser et d'innover, la fourniture de services environnementaux, la préparation de la relève et l'encouragement des jeunes générations à s'impliquer et à faire preuve de souplesse économique en se diversifiant et en multipliant les activités. Nous examinerons en outre le rôle des coopératives et leur potentiel pour les exploitations familiales.

Les exploitations familiales jouent également un rôle capital dans la vitalité de la vie et de l'économie rurales en Europe (et au-delà). La flexibilité est inscrite dans leurs gènes, et c'est de bon augure, si l'on en juge par l'accent qui est mis aujourd'hui sur la sécurité alimentaire et sur la nécessité de promouvoir une croissance intelligente, durable et inclusive dans les zones rurales.



© Commission européenne

Petit vade-mecum de l'agriculture familiale en Europe

L'agriculture familiale est plus qu'une activité professionnelle, c'est un mode de vie. C'est ce que martelait un communiqué publié sur le site web de la présidence lituanienne du Conseil de l'Union européenne ^(*) à l'occasion d'une réunion organisée à Vilnius en septembre 2013, au cours de laquelle les ministres de l'agriculture des États membres, mais aussi des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et d'organisations non gouvernementales, se sont penchés sur les perspectives d'avenir de l'agriculture familiale. Voilà pourquoi il y a presque autant de conceptions de l'agriculture familiale qu'il y a d'acteurs dans le secteur. Ce constat étant posé, le présent article met en lumière plusieurs caractéristiques communes à l'agriculture familiale telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui en Europe et dans d'autres régions du monde.

L'agriculture familiale est le modèle d'exploitation le plus répandu en Europe. À ce titre, elle assure depuis des siècles la prospérité du secteur. L'ambitieux cadre stratégique mis en place par l'Union européenne a été conçu pour tenir compte des différents modèles d'agriculture qui coexistent sur son territoire, en ce compris les divers types d'agriculture familiale. Fortement axé sur la réponse à apporter aux inquiétudes des citoyens concernant la sécurité alimentaire, il s'attèle aussi à répondre

à leurs attentes de plus en plus grandes en matière de sécurité, de qualité, de valeur, d'origine et de diversité des denrées alimentaires. Dans le même temps, la Politique agricole commune (PAC) favorise le maintien des modes de vie ruraux et apporte une contribution significative au développement socio-économique des zones rurales.

(*) Voir <http://www.eu2013.lt/fr/news/discours/lagriculture-familiale-est-un-mode-de-vie-et-non-une-profession>

Quelques caractéristiques des exploitations agricoles familiales

Il n'existe aucun concept «harmonisé» pour décrire avec précision ce qu'est l'agriculture familiale. Eu égard au fait que 97 % de toutes les exploitations agricoles européennes restent actuellement aux mains d'une seule personne physique ⁽²⁾, la plupart des exploitants répondraient probablement au visiteur curieux qu'ils continuent à s'occuper des terres que cultivaient leurs parents et leurs grands-parents avant eux, et s'efforcent, ce faisant, de préserver certaines valeurs et traditions culturelles. Ces agriculteurs et leurs familles exécutent généralement eux-mêmes l'essentiel des tâches liées à l'exploitation, en tirent la majeure partie de leurs revenus et vivent à la ferme ou tout près de celle-ci.

Les exploitations familiales couvrent environ 69 % des terres agricoles de l'Union européenne, et leur taille moyenne s'élève à 10 hectares (ha). À titre de comparaison, les exploitations constituées en société sont en moyenne 15 fois plus grandes (152 ha). Rien d'étonnant, donc, à ce que les exploitations familiales soient généralement associées à de petites entités. Et pourtant, dans l'Union européenne,

les exploitations familiales dominent, en nombre, la catégorie des exploitations les plus grandes (100 ha et plus). En effet, 60 % d'entre elles sont détenues par des familles.

Les exploitations familiales présentent également un visage très contrasté en termes de diversité des activités menées et de ressources, mais aussi de degré d'intégration dans les marchés, de compétitivité et de main-d'œuvre employée.

Compétitivité

Face à la mondialisation de l'économie, le marché des produits agricoles est devenu très concurrentiel. Certains producteurs ont su tirer un parti substantiel de cette nouvelle donne, tels les grands domaines viticoles familiaux de Champagne et du Bordelais (France), qui vendent leurs vins dans le monde entier et n'ont donc pas besoin d'aides du Feader. Mais cet environnement commercial ouvert peut aussi se révéler préjudiciable pour d'autres petites et moyennes exploitations agricoles familiales, qui opèrent dans des conditions moins favorables. En effet, des facteurs tels que l'éloignement géographique, un accès limité au marché, une faible production et une marque locale insuffisamment développée peuvent

constituer de réelles entraves à la compétitivité de ces exploitations.

L'appui de la PAC à l'agriculture familiale dans des domaines tels que la localisation, les priorités et les besoins communs, mais aussi les aspects historiques et culturels, devrait être renforcé au cours de la période de programmation 2014-2020, grâce à une redistribution des aides directes et à une meilleure prise en compte des petites exploitations, de leurs produits et de leurs méthodes de production.

L'innovation en agriculture

Les exploitations familiales font souvent preuve d'une résilience plus grande que les entreprises agricoles, car elles sont plus souples et davantage disposées à adapter leurs méthodes traditionnelles aux conditions externes, par exemple en se concentrant sur la production de denrées de grande qualité, en s'inscrivant dans des circuits d'approvisionnement courts et/ou en s'engageant dans la «pluriactivité» (activités mixtes et extra-agricoles) et dans la diversification de leur exploitation.

Pensez, par exemple, aux producteurs laitiers confrontés à une pression à la baisse des prix du marché. Les aides Feader qui leur sont octroyées au titre de la PAC ne leur permettent pas seulement d'optimiser la fraîcheur et la saveur de leur lait, mais aussi la qualité nutritionnelle et la sécurité de leurs produits traditionnels, ce qui renforce considérablement leurs débouchés potentiels.



© Tim Hudson

⁽²⁾ Source secondaire de données statistiques et tendances utilisées dans le présent article: «Structure and dynamics of EU farms: changes, trends, and their policy relevance» (en anglais). Ces informations se fondent sur les chiffres contenus dans la base de données Eurofarm d'Eurostat, lesquels découlent des enquêtes communautaires sur les structures des exploitations agricoles et sur le recensement agricole de 2010.



Étude de cas: un jeune éleveur produit un fromage de chèvre de grande qualité ⁽⁶⁾

Jeune éleveur de chèvres originaire de la région portugaise de l'Algarve, Idálio Ramos Martins fabrique du fromage selon des techniques traditionnelles. Soucieux d'assurer la pérennité de son exploitation, il est parvenu à augmenter sa capacité de production tout en observant mieux les normes sanitaires et d'hygiène en vigueur. Pour ce faire, il s'est doté de solutions technologiques modernes pour la traite et la transformation du lait et il produit désormais du fromage de chèvre de grande qualité, dans le respect de normes d'hygiène et de sécurité rigoureuses. En relevant sa capacité de production, Idálio a pu renforcer la rentabilité de son exploitation, et il transforme aujourd'hui le lait d'autres élevages caprins de la région. Un investissement de 25 000 EUR, dont 50 % ont été apportés par le Feader, a aidé ce jeune agriculteur issu d'une région économiquement défavorisée du Portugal à perpétuer la fabrication traditionnelle de fromage de chèvre et à améliorer les perspectives de son exploitation.



© Commission européenne

La PAC réformée est prête à soutenir l'innovation, qu'elle soit le fait d'individus, d'organisations du secteur public ou d'entreprises. La Commission européenne a proposé un paquet de mesures en faveur de l'innovation dans le secteur agro-alimentaire, composé de la proposition de règlement Feader ⁽⁷⁾, de l'initiative phare «Une Union de l'innovation» de la stratégie Europe 2020 ⁽⁸⁾, du projet Horizon 2020 ⁽⁹⁾ et du partenariat européen d'innovation (PEI) «Productivité et développement durable de l'agriculture» ⁽¹⁰⁾. Cet ensemble de mesures politiques vise à encourager chercheurs, agriculteurs, conseillers et autres acteurs du secteur agricole à coopérer plus activement. Elle entend entre autres promouvoir des échanges plus directs et systématiques

entre mondes des sciences et de l'agriculture, dans l'espoir d'accélérer l'innovation et les transferts technologiques.

Plus intéressant encore, le modèle d'innovation interactif du PEI sera calqué sur une méthode ascendante, mettant en contact agriculteurs, conseillers, chercheurs, entreprises, ONG et autres parties prenantes au sein de groupes opérationnels. Forts du soutien financier de diverses sources européennes, ces groupes devraient stimuler l'émergence d'idées nouvelles et faciliter un transfert plus rapide de ces idées et connaissances dans de nouvelles solutions technologiques, non technologiques, organisationnelles ou sociales, de nature à renforcer la productivité et la durabilité de l'agriculture.

Le choix du local — l'approvisionnement en circuit court

Réduire le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le client final peut considérablement améliorer la rentabilité des exploitations agricoles. Sans compter qu'une chaîne de transformation et de commercialisation des produits moins longue signifie aussi des coûts de transport et de stockage moindres. Les circuits courts permettent en outre aux clients de s'informer plus facilement sur l'origine des denrées qu'ils achètent, et ils sont généralement prêts à payer plus pour des produits plus frais et plus sains. En renforçant les liens entre consommateurs et agriculteurs locaux, ces chaînes d'approvisionnement promeuvent les exploitations familiales locales et renforcent l'identité régionale.

⁽⁶⁾ Source: REDR, base de données des projets PDR, http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=7340 (en anglais).

⁽⁷⁾ Voir http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/com627/627_fr.pdf

⁽⁸⁾ Voir http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?pg=key (en anglais).

⁽⁹⁾ Voir <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/> (en anglais).

⁽¹⁰⁾ Voir <http://ec.europa.eu/agriculture/eip/> (en anglais).



Étude de cas: l'approvisionnement en circuit court profite aux producteurs locaux (11)

© ENRD Contact Point



En plus de cultiver et vendre des variétés de fruits locales, une exploitation agricole de la région de Borsod-Abaúj-Zemplén, en Hongrie, propose désormais une attraction touristique qui ne cesse

de gagner en popularité. Désireux de renforcer la viabilité de l'entreprise familiale, les agriculteurs se sont lancés dans la confection de produits à base de fruits à haute valeur ajoutée. Un financement du Feader

à hauteur de 43 100 EUR, complété par une subvention nationale de 13 600 EUR, a permis de compenser partiellement les 70 800 EUR investis dans l'achat d'équipements de transformation modernes répondant aux normes européennes de qualité des denrées alimentaires. L'entreprise, qui transforme divers types de fruits, dont des abricots, des mûres et des prunelles, propose désormais aux touristes de passage dans la région des produits artisanaux de niche, tels que des confitures, des sirops et des fromages aux fruits. Ses nouvelles installations ont donné un réel coup d'accélérateur aux circuits locaux d'approvisionnement en fruits de qualité, avec, à la clé, une valorisation des produits agricoles locaux et une pérennisation tant de l'exploitation familiale bénéficiaire que des autres producteurs de la région.

Autant dire que l'organisation de la chaîne alimentaire figure parmi les priorités explicites de la politique de développement rural pour la période 2014-2020 (12). Les mesures de financement Feader proposées visent à aider les exploitations agricoles familiales à vendre leurs produits directement aux consommateurs (13) ou, à tout le moins, à s'inscrire dans des circuits courts, ainsi qu'à mieux intégrer les exploitations familiales dans les canaux de distribution au moyen des programmes de qualité (14), de la valorisation des produits agricoles, de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts,

des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles (15). Par ailleurs, l'approche Leader continuera à fournir aux groupes d'action locale les bases dont ils ont besoin pour soutenir des mesures innovantes et expérimentales destinées à stimuler les ventes directes et le développement des marchés locaux des denrées alimentaires, lorsque la stratégie de développement locale le prévoit.

Flexibilité économique

La diversification, de même que l'association de la culture et de l'élevage, visent

à tirer le meilleur parti possible des actifs de l'exploitation agricole en vue d'améliorer sa production, son efficacité et sa rentabilité. L'expérience professionnelle, familiale et de vie peut aussi receler des possibilités d'accroître les recettes des exploitations agricoles.

Outre la motivation économique qu'il y a à rendre les exploitations agricoles viables et plus lucratives, d'autres considérations — sociales, culturelles et écologiques — sont inhérentes à la valeur ajoutée du modèle de l'agriculture familiale.



Étude de cas: diversification dans la formation des étudiants en agronomie (16)

Implanté en Irlande, dans le comté de Tipperary, Coorevin Farm est un élevage familial intensif de taille moyenne, d'une superficie de plus de 50 ha. Pdraig Moran et sa famille désiraient accroître leurs revenus, issus de l'élevage de brebis et de vaches allaitantes. Ils ont ainsi décidé de se diversifier en développant des activités non agricoles. L'idée, axée sur les visites à la ferme et sur la fourniture d'expériences d'apprentissage à des étudiants et à d'autres personnes ou groupes intéressés, a germé lorsque Pdraig a commencé à partager occasionnellement son expérience avec ses fils et avec d'autres étudiants en agronomie. Un investissement initial de 33 000 EUR (pour des salles de classe et une cuisine, de sorte

que les ateliers puissent se tenir toute l'année, en journée ou en soirée) a été consenti, avec un apport de 6 600 EUR du Feader et de 2 200 EUR de fonds nationaux. L'expérience de Pdraig dans le domaine de l'agriculture lui permet de proposer des formations pratiques à des étudiants et adultes de niveau avancé. Ce faisant, il répond à un besoin qui n'était pas adéquatement rempli par les manuels d'agronomie existants. Les visites à la ferme sont adaptées aux attentes spécifiques de chaque groupe. Depuis le démarrage de cette activité, les recettes supplémentaires qu'elle génère sont devenues une part importante des revenus de la famille.

(11) Source: REDR, base de données des projets PDR, http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=6840 (en anglais).

(12) Voir paragraphe 3, point a), de l'article 5 de la proposition de règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural.

(13) Par exemple, aide à la construction d'un comptoir de vente à la ferme pour les produits agricoles ou d'une structure d'accueil touristique où seraient servis des repas confectionnés avec les produits de l'exploitation (articles 18 et 20 ter de la proposition de règlement relatif au soutien du développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural).

(14) Par exemple, aide permettant de couvrir les frais de participation à une démarche de qualité (article 17 de la proposition de règlement relatif au soutien du développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural).

(15) Par exemple, organisation de marchés réellement locaux et d'activités de circuit court, comme des marchés paysans, des systèmes de livraison de paniers ou des festivals de l'alimentation (article 36 de la proposition de règlement relatif au soutien du développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural).

(16) Source: REDR, base de données des projets PDR, http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=7460

L'agriculture sociale, par exemple, est une forme spécifique de diversification agricole de nature à améliorer les perspectives d'emploi des femmes et des jeunes, notamment. Très souvent, un membre de la famille qui, jusque-là, n'était pas associé aux activités de l'exploitation la rejoint et utilise les infrastructures agricoles et le bétail pour développer et proposer de nouveaux services dans des secteurs tels que l'éducation, le bien-être et la santé. La plupart des exploitations agricoles sociales ne sont pas des institutions (86 %). En d'autres termes, ce sont des exploitations familiales (17). Beaucoup d'initiatives d'agriculture sociale étant menées par des membres de la famille autres que l'exploitant agricole, elles sont souvent établies sous la forme d'entités juridiques distinctes, et, dans la mesure où il ne s'agit pas stricto sensu d'une diversification des activités agricoles, les promoteurs de projets d'agriculture sociale obtiennent généralement des

fonds du Feader au titre d'aides à la création et au développement de nouvelles entreprises.

La mesure de développement des exploitations agricoles et des entreprises proposée dans le projet de règlement relatif au soutien au développement rural par le Feader 2014-2020 (18) vise donc à: a) fournir une aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs; b) soutenir la diversification dans des activités non agricoles; et c) subventionner le développement des petites exploitations.

Services environnementaux

Caractérisées par un usage durable des ressources naturelles, les zones d'altitude, régions montagneuses et autres espaces soumis à des contraintes naturelles sont dominés par des systèmes agricoles traditionnels, à petite échelle,

à faible consommation intermédiaire et de haute valeur naturelle. L'existence de tels systèmes, souvent perpétués par les exploitations familiales, est menacée par leur rentabilité déclinante ainsi que par la désertification des campagnes. Depuis 1975, les subventions allouées aux zones défavorisées au titre du deuxième pilier de la PAC contribuent à freiner l'exode rural dans ces régions. Les primes agroenvironnementales cofinancées par le Feader ont également permis à des exploitations familiales de poursuivre leurs actions en faveur de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Par ailleurs, la combinaison d'engagements agroenvironnementaux avec le développement de l'agritourisme et d'autres entreprises rurales (produits alimentaires locaux, par exemple) a souvent contribué à préserver des paysages environnementaux et culturels de grande valeur, tout en générant des bénéfices économiques.



Étude de cas: préservation des pâturages à haute valeur naturelle (19)



© Commission européenne

La famille Bangala, originaire du comté de Brasov, en Transylvanie (Roumanie), administre son élevage ovin et bovin dans le respect d'un plan de gestion environnementale quinquennal convenu. Vingt hectares de l'exploitation sont dévolus aux prairies de fauche, et quatre-vingts autres à

la pâture. Quelque 250 hectares de terres d'altitude sont également utilisés pour faire paître le bétail en été. Une application stricte des pratiques agricoles traditionnelles empêche tout recours à des engrais chimiques. Le contrat agroenvironnemental de l'exploitant interdit le labour, le roulage et le réensemencement des pâturages, et le taux d'azote des engrais organiques naturels traditionnels utilisés ne peut dépasser 30 kg/ha. Pour protéger les insectes, les oiseaux, la flore, les animaux et autres espèces pendant leurs périodes de reproduction, de nidification ou de pollinisation, la fauche est contrôlée et gérée. En l'absence d'outillages lourds et de substances chimiques et, eu égard au fait que le foin est cultivé, récolté et stocké manuellement et au moyen d'autres méthodes non intensives, la faune et la flore de l'exploitation prospèrent. La prime agroenvironnementale annuelle de 3 276 EUR permet à la famille d'employer sept personnes de la région pour l'aider à faucher et à retourner manuellement le foin, ainsi que pour conduire les bêtes. Les pratiques agricoles traditionnelles se perpétuent ainsi, tandis que les membres de la famille peuvent concentrer leur attention sur la production de produits laitiers et viandes traditionnels et sur la diversification de leurs activités dans le tourisme rural.

(17) Source: REDR, «Overview of Social Farming and Rural Development Policy in Selected EU Member States (December 2010)», qui fournit également quelques exemples intéressants d'activités d'agriculture sociale menées dans des exploitations familiales, http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=A9746FA3-0D7E-1772-5CC7-11217C8EC059 (en anglais).

(18) Voir article 20 de la proposition de règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural.

(19) Source: REDR, base de données des projets PDR, http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/en/view_projects_en.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=3403

La stratégie de développement rural pour la période 2014-2020 prévoit diverses mesures en vue de sauvegarder la fourniture de biens publics et de renforcer la durabilité des exploitations qui fournissent des services environnementaux pour lesquels l'économie de marché n'offre actuellement aucun incitant. Parmi celles-ci, citons des paiements compensatoires pour: a) les opérations consistant en un ou plusieurs engagements agroenvironnementaux et climatiques portant sur des terres agricoles ⁽²⁰⁾; b) la conversion à des pratiques et méthodes d'agriculture biologique ou le maintien de celles-ci ⁽²¹⁾; c) les activités générant des coûts supplémentaires et une perte de revenus telles que prévues dans le cadre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau ⁽²²⁾; et d) les activités engendrant des coûts supplémentaires et une perte de revenus dans les zones de montagne et d'autres zones soumises à des contraintes naturelles ou autres contraintes spécifiques ⁽²³⁾.

L'avenir des exploitations agricoles familiales

Confrontées à une grande variété de défis, les exploitations familiales ont des besoins différents et, par conséquent, nourrissent des attentes différentes à l'égard des politiques. Comme le montrent les études de cas, la PAC les a aidées à maintenir différentes fonctions économiques, environnementales et sociales. En retour, elles ont largement



© Tim Hudson

contribué à préserver la grande diversité du secteur agricole européen.

Les mesures prises par le passé dans le cadre de la PAC, qui visaient à améliorer la compétitivité de la production agricole, ont été critiquées pour leur tendance à privilégier les grandes exploitations. Celle-ci reposait sur l'hypothèse selon laquelle les gestionnaires de grandes exploitations auraient moins de mal à mobiliser les ressources nécessaires pour accroître leurs capacités, optimiser leur efficacité et fournir des services environnementaux. Un autre argument en faveur du soutien aux grandes exploitations était qu'elles pouvaient mettre plus de poids dans la balance lors des négociations avec les secteurs de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires.

Les petites exploitations se sont toutefois quant à elles révélées bien en peine de parvenir à la croissance et de développer leur compétitivité. Les agriculteurs plus âgés, qui possèdent beaucoup des petites exploitations familiales, se sont montrés moins disposés que prévu à

investir dans l'innovation et l'expansion. Dans le même temps, la part des jeunes agriculteurs actifs n'a augmenté que lentement. S'exprimant lors d'une conférence du Conseil européen des jeunes agriculteurs (CEJA) à Bruxelles en avril 2012, le commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, Dacian Cioloș, avait constaté que leur capacité d'investissement limitée entravait l'accès à la terre des jeunes générations. «Je sais que la reprise d'une exploitation est une période particulièrement difficile, complexe et exigeante. Non seulement cela demande une expertise technique de plus en plus élevée de la part de ceux qui s'installent, mais, en plus, cela nécessite une capacité de financement très importante», avait-il alors déclaré ⁽²⁴⁾.

Il semble aussi que la pression à la baisse des prix du marché et la hausse du coût de la vie ont frappé de plein fouet les plus petites exploitations familiales, celles qui produisent essentiellement dans le but de couvrir leurs propres besoins alimentaires, aussi appelées «exploitations de subsistance» (ES) ou «de semi-subsistance» (ESS) ⁽²⁵⁾.



© Tim Hudson

⁽²⁰⁾ Voir article 29 de la proposition de règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural.

⁽²¹⁾ Voir article 30 de la proposition de règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural, concernant les pratiques et méthodes de l'agriculture biologique telles que définies dans le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil.

⁽²²⁾ Voir article 31 de la proposition de règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural, concernant les restrictions environnementales liées à la mise en œuvre de la directive 92/43/CEE du Conseil, et des directives du Parlement européen et du Conseil 2009/147/CE et 2000/60/CE.

⁽²³⁾ Voir article 32 de la proposition de règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural.

⁽²⁴⁾ Source: <http://www.farmersguardian.com/home/young-farmers/eu-commissioner-urges-more-support-for-young-farmers/46330.article> (en anglais).

⁽²⁵⁾ L'article 34, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural définit les exploitations de semi-subsistance comme «[...] les exploitations agricoles dont la production est principalement destinée à la consommation propre et dont une partie est aussi commercialisée».

Coup de projecteur sur l'agriculture de subsistance et de semi-subsistance

Suite aux vagues d'élargissement de l'Union européenne de 2004 et de 2007, le nombre d'exploitations de subsistance (ES) et de semi-subsistance (ESS) a triplé, pour atteindre un total de 11 millions ⁽²⁶⁾. S'appuyant sur les exemples de l'Irlande, de l'Espagne et de la Pologne, un document de référence du REDR ⁽²⁷⁾ révélait que «[...] malgré des délais et des contextes ruraux différents, l'adhésion à l'UE a pour effet principal de faire disparaître les plus petites exploitations» et que «[...] nombre de petites exploitations ont été forcées de quitter le secteur du fait de leur faible rentabilité et de la baisse de leurs revenus».

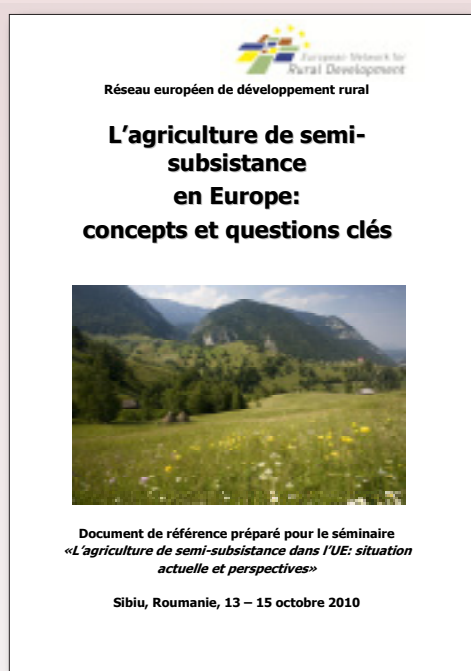
Par ailleurs, l'étude confirmait le rôle majeur des ES et ESS, surtout dans les nouveaux États membres, en tant que: i) remparts contre la pauvreté en zone rurale; ii) source de diversification des exploitations; et iii) pourvoyeuses de bienfaits environnementaux, culturels et non commerciaux.

L'étude relevait l'existence de signaux politiques contradictoires au sein de l'Union européenne, pointant soit une restructuration, soit une diversification, soit un abandon des petites exploitations. Elle établissait en outre qu'en pratique, la mise en œuvre des politiques en faveur des ES et ESS se heurtait à de nombreux obstacles avant même d'entrer en contact avec elles et que leur survie dépendait en priorité de la mise en place d'une politique de soutien appropriée.

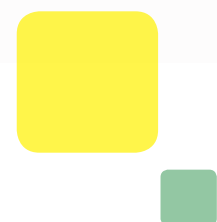
Des mesures d'accompagnement PDRN (plan de développement rural national), visant à rendre les zones rurales plus attractives pour les entreprises non agricoles, peuvent améliorer le potentiel de création d'emplois complémentaires pour les membres de la population rurale engagés dans une activité agricole de subsistance ou de semi-subsistance.



© Tim Hudson



© Tim Hudson



⁽²⁶⁾ Source: http://enrd.ec.europa.eu/themes/agriculture/semi-subsistence-farms/fr/semi-subsistence-farms_fr.cfm

⁽²⁷⁾ Source: REDR, «L'agriculture de semi-subsistance en Europe (octobre 2010)», http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/filedownload.cfm?id=85CECAA2-BAF8-02E2-CF22-0DE82F0A6708



© Tim Hudson

Pour préserver la grande diversité des exploitations familiales dans le secteur agricole européen et garantir leur pérennité, la PAC post-2013 offrira un cadre d'appui plus ciblé. Au cœur de cette politique figure une redistribution des paiements directs, qui tiendra mieux compte de la multitude des types d'exploitations, secteurs et régions ainsi que de leurs besoins spécifiques. Pour la première fois, les paiements directs prévoiront un système spécifique destiné à relever le défi du renouvellement générationnel. Les agriculteurs de 40 ans au plus recevront ainsi un paiement supplémentaire pendant une période maximale de cinq ans.

Les États membres auront aussi la possibilité de mettre en place un système simplifié pour les petits exploitants. Celui-ci permettra aux agriculteurs de recevoir des paiements directs annuels compris entre 500 et 1 250 EUR (avec un minimum de 200 EUR en Croatie, à Chypre, en Slovaquie et à Malte), de bénéficier d'un allègement des formalités administratives et d'être dispensés des contrôles et sanctions en ce qui concerne la conditionnalité, ainsi que des obligations d'écologisation. Les États membres ont également le droit de verser aux agriculteurs une somme complémentaire par hectare, appelée «paiement de redistribution», à concurrence d'un nombre maximal d'hectares par exploitation, à déterminer par les autorités nationales en fonction des caractéristiques des structures agricoles du pays ⁽²⁸⁾.

La proposition de nouveau règlement Feader de la Commission européenne prévoit en outre un ensemble de mesures éprouvées en vue de renforcer la durabilité de la petite agriculture familiale. Parmi celles-ci, citons des aides à la formation et au conseil (par exemple, transfert de connaissances, gestion de l'exploitation) ⁽²⁹⁾, aux améliorations économiques (par exemple, investissements physiques, développement des activités) ⁽³⁰⁾, à la coopération pour surmonter les problèmes d'échelle (par exemple, création de groupements de producteurs, mise en place conjointe de circuits d'approvisionnement courts, nouvelles technologies) ⁽³¹⁾ et une compensation pour les restrictions environnementales (par exemple, normes d'agriculture biologique ou environnementales renforcées sur base volontaire) ⁽³²⁾.

Suite à la proclamation, par les Nations unies, de 2014 comme Année internationale de l'agriculture familiale, les ministres européens de l'agriculture se sont rencontrés à Vilnius en septembre 2013 afin d'examiner comment renforcer le modèle européen d'agriculture familiale.

Cette réunion informelle organisée par la présidence lituanienne s'est concentrée sur la promotion des systèmes agroalimentaires locaux et de l'approvisionnement en circuit court, sur la stimulation de la coopération, sur le renforcement de la position de négociation des agriculteurs par la création de coopératives ainsi que sur le recours à l'innovation et à la recherche scientifique. Autant de mesures stratégiques prioritaires pour l'Union européenne.

Avec une majorité d'entreprises familiales parmi les 12 millions d'exploitations agricoles que compte l'Union européenne, le débat relatif aux approches novatrices de la promotion et de la durabilité du modèle d'agriculture familiale n'est pas près de se tarir. Au-delà des mesures de la nouvelle PAC, d'autres questions, relevant celles-là de la compétence des États membres, sont déterminantes pour la viabilité des exploitations agricoles familiales sur le long terme. Parmi celles-ci, citons les régimes de succession et de fiscalité qui président au transfert des exploitations familiales entre générations et la nécessité d'un meilleur accès à la terre et aux capitaux. Tous ces points revêtent une importance capitale pour les futures générations de jeunes agriculteurs.

Lors de la réunion de Vilnius, les ministres ont salué l'initiative de la Commission européenne d'entamer sa contribution à l'Année internationale de l'agriculture familiale par l'organisation d'une conférence de haut niveau sur le thème «L'agriculture familiale: un dialogue vers une agriculture plus durable et résiliente en Europe et dans le monde» en novembre 2013 ⁽³³⁾. En parallèle, la Commission a lancé une large consultation sur le rôle de l'agriculture familiale ⁽³⁴⁾. Celle-ci offre une réelle possibilité à tous — citoyens, organisations et autorités publiques confondus — de partager leurs points de vue sur les pages de la grande saga de l'agriculture familiale qui restent à écrire.

⁽²⁸⁾ Un accord politique sur la nouvelle PAC pour la période 2014-2020 a été conclu entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen le 26 juin 2013. Il se fonde sur un ensemble de propositions législatives déposées à l'automne 2011 par la Commission (http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm), lesquelles ont été suivies par un large débat public et par une communication sur la PAC à l'horizon 2020.

⁽²⁹⁾ Articles 15 et 16 du nouveau règlement relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) proposé par la Commission européenne, http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/com627/627_fr.pdf

⁽³⁰⁾ Articles 18 et 20 du nouveau règlement.

⁽³¹⁾ Articles 28, 36 et 37 du nouveau règlement.

⁽³²⁾ Articles 29 à 32 du nouveau règlement.

⁽³³⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/events/family-farming-conference-2013_en.htm (en anglais)

⁽³⁴⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/family-farming/2013_fr.htm



Les exploitations familiales dans un contexte mondialisé

Les Nations unies ont déclaré 2014 Année internationale de l'agriculture familiale. Leur but: sensibiliser l'opinion publique au rôle que joue l'agriculture familiale dans la lutte contre la faim et la pauvreté, dans la sauvegarde de la sécurité alimentaire et dans l'amélioration des moyens de subsistance. À cet égard, l'agriculture familiale joue un rôle particulièrement vital dans les pays en développement. D'autres problèmes, comme la disparité entre les sexes, touchent les exploitations du monde entier. L'Europe entend contribuer au débat international tout au long de cette année commémorative.

Les exploitations familiales sont un trait dominant du paysage agricole actuel. En effet, elles produisent 70 % de l'alimentation mondiale ⁽²⁵⁾, emploient une main-d'œuvre significative et constituent également l'un des principaux moteurs du développement rural de par le monde. Ce modèle agricole perpétue les produits locaux et fait vivre les traditions et cultures régionales. Pour autant, la plupart des agriculteurs installés en zone rurale ne possèdent que de petites exploitations, qui restent extrêmement vulnérables à la pauvreté et à la faim.

La mondialisation et l'intégration plus étroite des marchés agricoles peuvent

représenter une belle opportunité pour les exploitations familiales. En effet, relever la productivité et augmenter la production ne contribue pas seulement à faire grimper les revenus de l'exploitation et à renforcer la sécurité alimentaire locale. Cela stimule aussi l'économie dans son ensemble, assurant ainsi une sécurité alimentaire plus large et offrant un rempart contre la pauvreté.

Réduire la pauvreté dans les pays en développement requiert d'accélérer la production de denrées de base par les exploitations familiales. Quant à savoir si une telle augmentation est réaliste et suffisante, cela dépendra de l'environnement politique et économique en place,

ainsi que de la présence d'institutions à même de créer et d'appliquer des connaissances adéquates en agronomie, de gérer l'accès à la terre, à l'eau et à des marchés ouverts, le tout dans un contexte visant à assurer la fourniture de biens publics de qualité. De nombreux pays ont beaucoup progressé dans ce sens, mais la route est encore longue. Les exploitations familiales de toutes les nations doivent être soutenues, car elles constituent le fondement de la société rurale et de la stabilité sociale. En conséquence, il est absolument capital de reconnaître leur grande valeur et leur potentiel, et d'élaborer des politiques ciblées, qui tiennent compte des stratégies économiques nationales et locales.

⁽²⁵⁾ Voir FAO: Coping with the food and agriculture challenge, http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Coping_with_food_and_agriculture_challenge_Smallholder_s_agenda_Final.pdf (en anglais).

Une définition de l'agriculture familiale

La notion d'«agriculture familiale» couvre des réalités très diverses, qui peuvent varier en fonction de la culture, de la région, du pays, etc. Par conséquent, il n'existe pas de définition universelle de ce type d'agriculture. Néanmoins, certaines caractéristiques communes semblent définir l'agriculture familiale comme l'ensemble des activités agricoles, sylvicoles, halieutiques, pastorales et aquacoles qui, sous la gestion d'une famille, reposent essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien hommes que femmes. La famille et l'exploitation sont liées, évoluent ensemble et combinent fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles. Cette définition ne comporte aucun critère de taille. Une exploitation familiale n'est pas nécessairement petite, et ce qui apparaît petit dans une région peut ne pas l'être dans une autre.

Réduire la pauvreté en comblant le fossé entre hommes et femmes

Éliminer les inégalités entre hommes et femmes, parvenir à un équilibre dans la représentation des sexes et viser l'émancipation des femmes est fondamental si l'on entend promouvoir un développement durable. La subsistance des familles d'agriculteurs étant tributaire du travail de chacun de leurs membres, la survie de ces exploitations dépend fortement des efforts combinés des hommes et des femmes. Les sociétés rurales se caractérisent traditionnellement par des rôles hommes-femmes bien définis, et, dans la plupart des cas, les hommes sont considérés comme les chefs de ménage et détiennent les titres de propriété. Il est aussi plus fréquent de voir les hommes prendre les décisions, mener les échanges commerciaux et gérer les finances. Toutefois, les politiques visant à éradiquer les disparités entre hommes et femmes encouragent les femmes à jouer un rôle plus influent. Par exemple, de nombreux pays d'Afrique ont entrepris de réformer leurs politiques et leurs

réglementations en matière de terres agricoles en faveur des femmes et des groupes vulnérables ⁽³⁶⁾.

Les exploitations familiales de par le monde sont confrontées à divers défis, telles les difficultés d'accès aux ressources, l'absence de succession et la médiocrité, voire l'absence, de formations, entre autres choses. Mais les agricultrices ont à faire face à davantage de difficultés encore. Ainsi, dans de nombreuses cultures, l'accès à la terre et à la propriété est déterminé par le sexe. Ce sont les hommes qui héritent des terres, ce qui laisse les femmes dans une position vulnérable, sans droits de propriété légaux, et dans une position de dépendance. De telles situations contraignent les femmes à travailler des terres qui appartiennent à leurs maris. Cette réalité frappe d'autant plus durement les femmes célibataires, les divorcées et les veuves ⁽³⁷⁾.

Il convient d'aider les femmes à s'élever au-delà de ce rôle secondaire et de rendre leur travail dans le secteur agricole plus visible, afin de progresser et d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales. Par ailleurs, reconnaître et renforcer le rôle déterminant joué par les jeunes dans l'amélioration de l'économie locale, et admettre qu'hommes et femmes de tous âges sont des acteurs à part entière de ce processus et peuvent façonner l'avenir des exploitations agricoles, est une nécessité pour lutter contre la pauvreté. Les politiques publiques qui protègent les femmes et les jeunes et facilitent leur accès à la terre, aux ressources, à l'éducation et au crédit, peuvent singulièrement stimuler la compétitivité des exploitations familiales. Les activités de formation visant à aider les agricultrices et les jeunes agriculteurs à devenir plus compétitifs sont considérées comme une priorité dans le contexte de l'agriculture familiale et du développement rural.



© 123rf — jackmalipan

Ainsi, en 2010, le programme zambien de soutien à l'agriculture a développé une initiative visant l'émancipation des femmes dans les zones rurales par l'entremise d'une formation technique à l'agriculture et à la création d'entreprise ⁽³⁸⁾. Cette initiative a permis aux femmes d'avoir un plus grand contrôle sur les finances du ménage et d'être davantage associées à la prise de décisions, tant dans leurs foyers qu'au sein de leurs communautés. Par ailleurs, une étude réalisée en 2008 par les ASTI (Indicateurs scientifiques et technologiques agricoles) et l'AWARD (Programme de développement et de recherche agricole des femmes africaines) a révélé une augmentation significative du personnel féminin dans l'enseignement supérieur agricole en comparaison avec 2001 ⁽³⁹⁾.

En Europe, le Comité des femmes de la COPA a instauré un prix à l'innovation pour les agricultrices, destiné à promouvoir une image positive des femmes et à faire valoir les domaines où les agricultrices peuvent démontrer leur capacité à innover ⁽⁴⁰⁾.

⁽³⁶⁾ Voir Report: Fight poverty through accessing women land, <http://www.ippmedia.com/frontend:%3F=59519> (en anglais).

⁽³⁷⁾ Voir Coalition internationale pour l'accès à la terre: Women's land rights and gender justice in governance (en anglais): http://www.landcoalition.org/sites/default/files/ILC_Network_Contribution_CEDAW_final.pdf

⁽³⁸⁾ Voir OCDE: The Agriculture Support Programme, <http://www.oecd.org/dac/gender-development/47562531.pdf> (en anglais).

⁽³⁹⁾ Voir FAO: Le fossé hommes-femmes dans le secteur agricole: faits et chiffres. <http://www.fao.org/docrep/013/i2050e/i2050e03.pdf>

⁽⁴⁰⁾ Voir COPA-Cogeca European Farmers, [http://www.copa-cogeca.be/img/user/file/Prixfemin/CF\(11\)9108en.pdf](http://www.copa-cogeca.be/img/user/file/Prixfemin/CF(11)9108en.pdf) (en anglais).

Année internationale de l'agriculture familiale

En 2008, le Forum rural mondial, en collaboration avec de grands réseaux régionaux d'organisations d'exploitations familiales d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, a lancé une campagne en faveur de la désignation d'une Année internationale de l'agriculture familiale.

En 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a déclaré 2014 Année internationale de l'agriculture familiale et chargé la FAO de la mise en œuvre de cet événement, en coopération avec les gouvernements nationaux et d'autres organes et agences de l'ONU.

L'Année internationale de l'agriculture familiale a été inaugurée officiellement le 22 novembre 2013 à New York. Elle a pour but de mieux faire connaître l'agriculture familiale dans le monde, en mettant en lumière le rôle qu'elle joue dans la lutte contre la faim et la pauvreté, dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans l'amélioration des moyens

de subsistance, dans la gestion des ressources naturelles et dans la contribution à un développement durable, surtout dans les zones rurales.

L'Année internationale de l'agriculture familiale constitue une occasion unique, pour les agriculteurs, les consommateurs, les groupes environnementaux, les autorités nationales, les agences internationales et les acteurs de la société civile, de collaborer en vue de réaliser quatre objectifs spécifiques:

- i) encourager l'élaboration de politiques de nature à soutenir l'agriculture familiale;
- ii) accroître les connaissances, intensifier la communication et sensibiliser l'opinion publique;
- iii) mieux comprendre les besoins, le potentiel et les contraintes de l'agriculture familiale, afin de faire en sorte qu'un appui technique adéquat soit disponible; et
- iv) créer des synergies au service de la durabilité.



Une conférence européenne de haut niveau sur l'agriculture familiale

Le 29 novembre 2013, la Commission européenne a organisé à Bruxelles une conférence sur le thème «L'agriculture familiale: un dialogue vers une agriculture plus durable et résiliente en Europe et dans le monde». Celle-ci avait pour but de mettre en lumière la diversité des exploitations familiales en Europe et dans le monde, ainsi que leur valeur en tant que modèle rural durable, pourvoyeuses efficaces de denrées alimentaires, source de revenus, source de valeurs culturelles et de savoir-faire agraire et garantes de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Les participants ont ainsi pu mieux comprendre le rôle de l'agriculture familiale, ses grands défis et ses priorités pour l'avenir, ainsi que les meilleurs moyens de soutenir ces exploitations.

S'il existe des différences manifestes entre pays et régions du monde, les points communs sont aussi nombreux. La conférence de Bruxelles a ainsi abordé des questions et des possibilités telles que la contribution à la croissance durable, l'innovation et le potentiel des organisations d'agriculteurs.



© Commission européenne

Les conclusions de cette conférence contribueront à alimenter la conférence régionale de la FAO pour l'Europe, prévue pour avril 2014 à Bucarest, en Roumanie, ainsi que d'autres événements en lien avec l'agriculture familiale qui seront organisés tout au long de l'année 2014.



L'agriculture familiale dans les pays les moins avancés: le cas de l'Afrique subsaharienne

L'agriculture a occupé une place importante lors du sommet Rio+20 ⁽⁴¹⁾. Les appels de la société civile à en faire une priorité internationale surfent sur cette vague. La récente étude RuralStruc ⁽⁴²⁾ a jeté un jour nouveau sur le rôle potentiel de l'agriculture familiale dans le développement, notamment en Afrique.

La grande majorité des entreprises agricoles mondiales sont des exploitations familiales. En dépit de l'extrême diversité de leurs tailles, des systèmes de production qu'elles mettent en œuvre, de leur intégration sur les marchés et de la technologie et des capitaux dont elles disposent, ce modèle familial reste le fondement du développement

de l'agriculture, de la gestion des activités agricoles et de la transmission des biens. Dans le monde, à en croire les statistiques de la FAO ⁽⁴³⁾, 800 millions de producteurs appliquent le modèle de l'agriculture familiale. Cela représente 1,3 milliard de travailleurs agricoles dans le monde, et ces exploitations font sans cesse la preuve de leur capacité à évoluer.



⁽⁴¹⁾ Source: <http://www.uncsd2012.org> (en anglais).

⁽⁴²⁾ Le programme RuralStruc relatif aux «dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural» est un travail de recherche transrégional conduit sous l'égide du département du développement durable de la Banque mondiale entre 2006 et 2010. Le programme RuralStruc vise à acquérir une meilleure compréhension des implications de l'intégration économique pour l'agriculture et le développement rural dans les pays en développement. Source: http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICA_EXT/0,,contentMDK:21079721~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:258644,00.html (en anglais).

⁽⁴³⁾ Source: http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/Factsheet_SMALLHOLDERS.pdf (en anglais).

À l'initiative de la Banque mondiale, du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'Agence française de développement (AFD) et du CIRAD (un institut français de recherche agricole) et en partenariat avec des équipes nationales, l'étude RuralStruc s'est penchée sur les modifications intervenues dans l'agriculture à la suite de la libéralisation des marchés dans sept pays, à savoir le Mexique, le Sénégal, le Mali, le Kenya, Madagascar, le Maroc et le Nicaragua. Cette étude reposait sur une enquête extensive réalisée auprès de 8 000 ménages.

Agriculture et agenda du développement

L'étude RuralStruc relève que les réformes économiques structurelles menées dans les années 1980 dans de nombreux pays parmi les moins avancés ont résulté dans un désinvestissement des pouvoirs publics dans le secteur de l'agriculture. En Afrique subsaharienne, cet ajustement a exposé les agriculteurs à la concurrence de régions où la productivité était nettement supérieure. Les communautés rurales ont été profondément affectées par la crise du secteur agricole qui s'en est suivie, laquelle a conduit à l'abandon d'infrastructures rurales et à une augmentation de la pauvreté et de la faim en zone rurale.

Par ailleurs, contrairement à d'autres régions du monde, l'Afrique subsaharienne n'a pas connu de transition économique de l'agriculture vers l'industrialisation qui se serait accompagnée de la création de nouvelles sources d'emplois; elle a néanmoins subi une transition en matière d'urbanisation.

Agriculture familiale et emploi

Un afflux massif de jeunes gens devrait bientôt faire son entrée sur le marché

du travail en Afrique subsaharienne. Il atteindra le chiffre de 25 millions de personnes par an d'ici 2025 ⁽⁴⁴⁾, ce qui signifie que près de 200 millions d'emplois devront avoir été créés d'ici là dans les zones rurales. Le secteur agricole restera encore prédominant pour un temps, car les débouchés restent limités ailleurs. Au-delà de la sécurité alimentaire, la création d'emplois est devenue un enjeu essentiel du développement du secteur agricole, avec un accent tout particulier sur la promotion de l'agriculture familiale en tant que modèle socio-économique à même de générer des emplois et de faire vivre les zones rurales. L'étude révèle en outre que la pauvreté est criante et généralisée: près de 80 % des ménages sondés gagnent nettement moins de deux dollars par personne et par jour.

Selon RuralStruc, les trois objectifs stratégiques de la région devraient être les suivants:

• Développer les marchés régionaux

À quelques rares exceptions près, les petits producteurs ne bénéficient pas d'un avantage comparatif sur le marché mondial. Les marchés des denrées alimentaires au niveau régional restent plus accessibles et bénéficient d'une demande forte et stable. Le développement des marchés au travers de formes spécifiques d'aide est essentiel pour garantir l'innovation et la diversification rurale.

• Générer une diversification des revenus

Si les ménages tendent à avoir une activité non agricole, celle-ci est très peu lucrative. En effet, les emplois non agricoles sont rares et mal rémunérés. En règle générale, les plus démunis n'ont pas accès à ces postes, ce qui les confine à la pauvreté. Pour favoriser la diversification, les

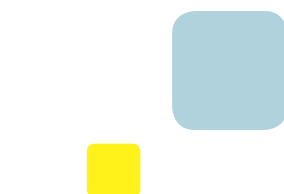


© 123rf — Carlos Mora

agriculteurs les plus pauvres doivent être soutenus et leurs actifs protégés.

• Développer des stratégies ancrées dans les territoires

Seule une stratégie claire et inclusive visant à soutenir l'agriculture familiale pourra réduire la pauvreté en zone rurale et amorcer une dynamique de développement susceptible de bénéficier au plus grand nombre. Des investissements significatifs dans l'infrastructure, la formation, l'innovation, des marchés opérationnels et l'intégration régionale sont nécessaires. Ces investissements doivent se fonder sur des stratégies de développement intégrées ciblant explicitement la lutte contre la pauvreté. Si l'on a longtemps privilégié des approches sectorielles non coordonnées, l'heure est désormais aux méthodes locales et participatives, assorties de réelles priorités d'action. L'agriculture familiale, profondément ancrée dans les territoires, pourrait alors jouer pleinement son rôle de vecteur de développement.



⁽⁴⁴⁾ Rapport d'état du Population Reference Bureau (PRB): Adolescents et jeunes gens en Afrique subsaharienne. Source: <http://www.prb.org/pdf12/status-report-youth-subsaharan-Africa.pdf> (en anglais).



L'innovation dans les exploitations familiales

Pour prospérer, les entreprises doivent innover. Et les exploitations familiales ne font pas exception à la règle. En adoptant une attitude résolument tournée vers l'avenir et en développant de nouvelles approches, les agriculteurs peuvent augmenter leur production, mettre au point des produits nouveaux et de meilleure qualité, se diversifier et bénéficier de nouvelles sources de revenus, tout en continuant à préserver l'environnement. Les exploitations innovantes sont plus susceptibles de résister aux tempêtes, que celles-ci soient économiques ou météorologiques.

À l'heure où les exploitations familiales de toutes tailles s'efforcent de relever le défi de la mondialisation et de la crise économique, tout en s'assurant une croissance durable dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, on peut affirmer que l'innovation agricole est plus importante que jamais.

Dans l'Union européenne, la grande majorité des exploitations agricoles peuvent être considérées comme des exploitations familiales, en ce sens qu'elles sont d'une part synonymes d'exploitations de petite taille et qu'elles dominent d'autre part le paysage des grandes

exploitations, dont 60 % sont aux mains de familles.

Si d'excellentes recherches sont actuellement menées dans le domaine de l'agriculture en Europe, il existe désormais un effort concerté pour réduire l'écart entre les résultats de celles-ci et les divers besoins des systèmes agricoles. La priorité à l'innovation inscrite dans les programmes de développement rural (PDR) pour la période 2014-2020 garantira que de nouvelles idées révolutionnaires ne passeront pas à la trappe et que l'échange de connaissances sera mis à profit pour surmonter les défis émergents.

Des réseaux et partenariats renforcés sont envisagés comme infrastructures d'appui vitales pour l'innovation en agriculture, associées à une attention portée aux conditions-cadres — garantir le déploiement de la large bande dans les zones rurales, par exemple, ou lier la Politique agricole commune à des mesures environnementales. Les réseaux d'innovation créent des conditions favorables à la coopération des partenaires de recherche et d'innovation et à l'obtention plus rapide de résultats de meilleure qualité qu'avec les approches existantes.

La portée de l'innovation

Les agriculteurs devraient veiller à avoir l'esprit large lorsqu'il est question d'innovation. L'innovation peut être technologique (investir dans de nouveaux équipements et procédés ou en inventer), mais d'autres formes d'innovation peuvent être moins onéreuses. De nouvelles idées et approches en matière de commercialisation et de distribution des produits peuvent être introduites, ou les agriculteurs peuvent doper leurs revenus en innovant dans leur organisation — par exemple, en collaborant pour fournir directement leurs produits aux consommateurs.

Pekka Pesonen, secrétaire général de la COPA-Cogeca, l'organe représentatif

des agriculteurs et coopératives agricoles d'Europe auprès de l'Union européenne, explique que «l'innovation est une nécessité pour tous les maillons de la chaîne alimentaire» et que les entreprises agroalimentaires, les industriels, les distributeurs et les détaillants ne devraient pas être les seuls à investir dans l'innovation. «Les agriculteurs doivent eux aussi s'impliquer; investir dans l'innovation est une meilleure garantie d'avenir pour eux que les paiements au titre du premier pilier», souligne-t-il.

La fournée 2014-2020 de PDR mettra l'accent sur l'innovation au sens large, avec une attention particulière au renforcement de la compétitivité grâce au transfert de connaissances, à de meilleurs liens entre



Pekka Pesonen, secrétaire général de la COPA-Cogeca

© COPA-Cogeca



© Commission européenne

agriculture, production alimentaire, sylviculture et recherche, ainsi qu'à l'innovation comme base de meilleures performances environnementales.

Les agriculteurs peuvent aussi s'efforcer de développer de «nouveaux débouchés commerciaux pour leurs matières premières», indique Pekka Pesonen. À cet égard, le concept de bioéconomie, par exemple, pourrait stimuler la réflexion des exploitations familiales en matière d'innovation. Dans une communication de février 2012 sur la bioéconomie, la Commission européenne ⁽⁴⁵⁾ notait qu'une meilleure gestion des ressources biologiques de l'Europe s'inscrivait dans la transition vers une économie à faible intensité de carbone, moins dépendante des énergies fossiles. En tant que gestionnaires des ressources biologiques de l'Union européenne, les agriculteurs sont à la pointe de la bioéconomie, et leurs connaissances peuvent contribuer à stimuler l'innovation.

L'innovation environnementale, qui consiste notamment à «faire quelque chose de neuf, quelque chose de plus» avec les ressources existantes, peut avoir un impact positif sur les recettes des exploitations, indique Pekka Pesonen. Il cite l'exemple d'agriculteurs qui se sont mis à livrer du lisier à des bioréacteurs, lesquels alimentent leurs installations en énergie, avec à la clé une réduction non négligeable des frais d'exploitation.

⁽⁴⁵⁾ COM(2012) 60, disponible à l'adresse <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0060:FIN:FR:PDF>

Conditions-cadres pour l'innovation



Matteo Bartolini, président du CEJA

Matteo Bartolini, président du Conseil européen des jeunes agriculteurs (CEJA), indique que le règlement ne fait que poser des conditions-cadres parmi d'autres requises pour stimuler l'innovation dans les exploitations familiales. Les décideurs politiques ne

devraient pas pour autant perdre de vue l'agenda plus général du développement rural, fondement d'une économie agricole innovante. «Il importe de se souvenir que, si l'on entend protéger le modèle de l'agriculture familiale et contrer l'exode rural, les zones rurales européennes doivent être mieux dotées en services divers: soins de santé, transports, internet à haut débit, etc.», ajoute-t-il.

Une autre condition préalable réside dans un système qui favorise l'innovation et lui permet de fleurir. Certaines mesures y contribuent. C'est notamment le cas du partenariat européen d'innovation «Productivité et développement durable de l'agriculture»⁽⁴⁶⁾ (PEI agricole), une initiative mise en place en 2012 qui, parmi d'autres activités, met en contact agriculteurs, conseillers, chercheurs, entreprises et autres acteurs au sein de «groupes opérationnels» selon une approche ascendante. Ces groupes, qui peuvent bénéficier de divers financements, notamment au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural, d'Horizon 2020 ou encore de fonds nationaux, sont constitués autour d'une idée innovante très spécifique, dans le but de la développer en vue de son application pratique. Les domaines exacts à traiter seront déterminés par les besoins des États membres ou des régions.

Le PEI agricole se fonde sur le modèle de l'innovation interactive. En d'autres termes, les éléments constitutifs de l'innovation sont censés venir du monde de la science, mais aussi de la pratique

et d'intermédiaires, et notamment des exploitations familiales, des services de conseil et d'autres intervenants, qui seront acteurs d'un processus ascendant. L'innovation interactive inclut des connaissances existantes (parfois tacites) qui ne sont pas toujours purement scientifiques. Ce type d'innovation tend à fournir des solutions bien adaptées aux circonstances et plus faciles à mettre en œuvre, puisque le processus participatif est de nature à accélérer l'introduction, la diffusion et l'acceptation des nouvelles idées.

Roger Waite, porte-parole du commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, affirme que le PEI agricole «servira de catalyseur afin de s'assurer que les résultats de la recherche seront plus systématiquement

convertis et adaptés aux besoins de la pratique agricole. Il reliera les acteurs de l'innovation et les incitera à utiliser les possibilités offertes par la mesure "coopération" du développement rural et les projets multipartites d'Horizon 2020»⁽⁴⁷⁾ — qui constituent la nouvelle génération du programme de financement pour la recherche et l'innovation de l'Union européenne, doté de plusieurs milliards d'euros. Les groupes opérationnels «faciliteront la circulation de l'information et favoriseront l'échange de connaissances et d'expériences concernant les approches innovantes», affirme M. Waite.

Le PEI agricole conduira à de nouvelles découvertes et idées et formalisera les connaissances tacites existantes dans des solutions ciblées qui pourront être mises en pratique plus rapidement. Une telle approche stimulera l'innovation de toutes parts et contribuera à mettre en place une recherche axée sur la demande.

Pour encourager la circulation de l'information, des médiateurs de l'innovation

joueront un rôle de coordination. À ce titre, ils s'efforceront de mettre en rapport les partenaires au sein des groupes opérationnels et contribueront à faire en sorte que les idées innovantes débouchent sur des résultats concrets, par exemple en trouvant des financements pour des projets de recherche. Un excellent exemple de médiation de l'innovation à l'œuvre — portant sur l'aide apportée par un centre de soutien à l'innovation flamand à une idée révolutionnaire permettant

de réduire les émissions d'ammoniac provenant du fumier — est mis à l'honneur dans le numéro 16 de la *Revue rurale de l'UE*⁽⁴⁸⁾, en plus d'une présentation générale du PEI agricole.

Au travers des groupes opérationnels, les agriculteurs bénéficieront d'un accès aux dernières évolutions et aux derniers résultats de la recherche, tandis que les chercheurs pourront mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs au quotidien. Ces échanges devraient résulter dans une

adoption plus rapide de l'innovation par les agriculteurs et dans une réaction plus rapide et mieux ciblée des chercheurs désireux de répondre aux besoins réels du marché.

Matteo Bartolini (CEJA), également membre du comité directeur à haut niveau du PEI, note que «le principe du PEI agricole est particulièrement judicieux pour mettre davantage d'agriculteurs en contact avec les réseaux de recherche et universités».

M. Bartolini souligne la nécessité de soutenir tous les innovateurs potentiels, indiquant que «le manque d'accès aux capitaux et aux crédits est particulièrement problématique pour les jeunes du secteur, au même titre que les investissements élevés, avec un faible retour, qu'ils doivent consentir au cours de leur première année d'activité. Voilà pourquoi il est essentiel que des aides publiques soient disponibles pour permettre à des pratiques agricoles modernes et innovantes de décoller pendant les premières années de l'exploitation».



Roger Waite, porte-parole du commissaire européen à l'agriculture et au développement rural

© Union européenne, 2013

⁽⁴⁶⁾ <http://ec.europa.eu/agriculture/eip/> (en anglais)

⁽⁴⁷⁾ <http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/>

⁽⁴⁸⁾ Voir la page 11 du numéro 16 de la *Revue rurale de l'UE* consacré au transfert de connaissances et à l'innovation dans la politique de développement rural — http://enrd.ec.europa.eu/app_templates/enrd_assets/pdf/publications-and-media/eu-rural-review/RR-16/FR_K3AJ13016FRN.pdf

Réseaux d'innovation

Les réseaux agricoles et les services de conseil jouent un rôle fondamental dans la promotion de pratiques innovantes auprès des exploitations familiales — que cette innovation soit commerciale ou environnementale et qu'elle se fonde sur des connaissances traditionnelles ou nouvellement acquises. On en trouve un exemple dans le projet «InCrops», financé

par le Fonds européen de développement régional.

InCrops offre un soutien gratuit aux entreprises de l'est de l'Angleterre afin de les encourager à adopter des technologies biorenouvelables et pauvres en carbone. À ce titre, le projet fournit des services de conseil quant au développement ou à l'adoption de produits biologiques à base de plantes, d'algues, ainsi que de déchets agricoles et alimentaires.

Une innovation réussie permet aux agriculteurs d'accroître leurs recettes ou de dégager de nouvelles sources de revenus. Jamais l'heure n'a été aussi favorable au développement ou à l'adoption de pratiques innovantes pour les exploitations familiales européennes, et ce grâce au PEI agricole et à la palette de mesures de soutien qui l'accompagne.



Étude de cas: InCrops, soutien à l'innovation

© Richard Wright



Leavs Limited

Richard Wright, lui aussi agriculteur dans le Norfolk, a eu l'idée de mettre au point des emballages écologiques à base de feuilles séchées, de maïs expansé et de paille d'orge, dont une partie provient de sa propre exploitation. Il a alors fondé une entreprise, Leavs Limited, dans le but de fabriquer des produits qui contribueraient à réduire l'accumulation des déchets issus d'emballages plastiques et de réduire le recours à des emballages synthétiques à base de produits pétroliers. D'origine organique, les emballages proposés par Leavs Limited sont biodégradables. InCrops a aidé M. Wright en lui octroyant une petite subvention et en lui prodiguant des conseils en matière de développement de produits et de marketing.

Pour plus de détails, voir le site internet de Leavs Limited: <http://www.leavs-packaging.co.uk/>

Norfolk Saffron

Sally Francis possède une exploitation familiale dans le Norfolk, une région de l'est de l'Angleterre. Botaniste agricole de formation, elle cultive du safran à petite échelle depuis plusieurs années. Ayant entrevu la possibilité d'innover dans sa production, elle a décidé de passer à la vitesse supérieure. Pour ce faire, elle a reçu l'appui d'InCrops, qui l'a aidée à obtenir le financement

nécessaire à l'achat d'équipements spécialisés, à la réalisation de travaux de design et de marketing et à l'expansion de ses cultures. En concertation avec InCrops, M^{me} Francis a également examiné la possibilité de collaborer avec une distillerie pour créer une boisson à base de safran.

L'entreprise Norfolk Saffron est active depuis quatre ans maintenant. Elle vend du safran certifié du meilleur grade qui existe à l'échelon international, ainsi que des accessoires tels que des mortiers et des pilons, et un ouvrage de recettes. Récemment, elle a mis sur le marché une liqueur à base d'orange et de safran. Norfolk Saffron s'est aussi diversifiée en organisant des ateliers de cuisine et de teinture à base de safran.

L'entreprise est la preuve que des services de conseil et de soutien bien ciblés peuvent se révéler extrêmement précieux. Sally Francis en est convaincue: travailler avec InCrops «m'a permis de gagner un temps considérable et m'a donné d'excellentes idées».

Pour plus de détails, voir le site internet de Norfolk Saffron: <http://www.norfolksaffron.co.uk>



© 123rf — Luk Gajda

Pour une vue d'ensemble du transfert de connaissances et de l'innovation dans la politique de développement rural, le lecteur pourra consulter le numéro 16 de la *Revue rurale de l'UE* ⁽⁴⁹⁾.



⁽⁴⁹⁾ http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/eu-rural-review/fr/eu-rural-review_fr.cfm



Un modèle économique flexible

La majeure partie des exploitations agricoles de l'Union européenne sont des entreprises familiales. Et si les exploitations familiales sont souvent associées à de petites entités, elles dominent aussi le paysage des très grandes exploitations de 100 ha et plus, puisque 60 % d'entre elles sont aujourd'hui encore aux mains de familles. À l'heure où les exploitations familiales de toutes tailles luttent pour leur survie et s'efforcent de prospérer dans le contexte de la globalisation et d'un monde en mutation, la flexibilité économique, caractéristique commune aux entreprises du secteur, sera au cœur de leur histoire.

Pourquoi l'agriculture familiale, qui représente pas moins de 97 % des exploitations agricoles, est-elle si répandue en Europe? Ce n'est certainement pas parce que l'agriculture a raté le virage technologique: de nouvelles variétés et machines n'ont cessé de faire leur apparition, tant dans les cultures que dans l'élevage. La hausse du coût des intrants, associée à une baisse des prix réels à la production, a maintenu la pression économique, tandis que des problèmes à court terme bien connus, tels que les intempéries, les maladies et la volatilité des marchés, mettent à l'épreuve toutes les structures commerciales.

Alors, comment ce modèle peut-il subsister là où d'autres secteurs, comme l'industrie agroalimentaire et le commerce de détail, ont connu de réels bouleversements dans leurs structures et leurs modes de fonctionnement? De nombreux économistes avaient prédit l'avènement de grandes exploitations «industrielles», et leurs idées ont été testées en Europe centrale et orientale au cours de la seconde moitié du siècle dernier — avec un succès mitigé.

L'attachement sentimental des producteurs, consommateurs et décideurs politiques à ce modèle ne suffit pas lui non plus à expliquer l'ubiquité et la persistance du modèle de l'agriculture familiale à si longue échéance. Et si les réalités du marché, le progrès technique et l'évolution de la société, et notamment le pouvoir d'attraction de la ville, avaient dû changer les choses, ils l'auraient fait depuis longtemps.

Des exploitations familiales multifacettes

Une explication réside bien sûr dans le fait que la notion même d'«exploitation familiale» recouvre des réalités extrêmement différentes, depuis les petits lopins de terre qui se transmettent de génération en génération jusqu'aux grandes entreprises sous contrôle privé. On y retrouve également les agriculteurs amateurs, des ménages à hauts revenus qui possèdent une demeure à la campagne et ont choisi d'y développer une petite activité agricole, ainsi que les migrants et les paysans sans terre auxquels des gouvernements ont confié des

exploitations dans le cadre d'une réforme agraire.

Certaines tâches agricoles (soin du bétail, décisions relatives aux cultures) seront gérées de manière optimale par la main-d'œuvre habituelle de l'exploitation, tandis que d'autres (fabrication des intrants, vente des produits) nécessitent souvent des compétences spécialisées, des équipements ou des déplacements et seront donc souvent laissées aux marchés. Dans la plupart des familles, l'échange d'informations, d'idées et d'instructions nécessaire à l'exploitation journalière de la ferme s'effectuera plus facilement entre parents et enfants, ou avec d'autres membres de la famille, qu'entre un gestionnaire extérieur et d'autres travailleurs, qui ne prennent probablement pas leurs repas ensemble et ne dorment pas sous un même toit. Par ailleurs, la grande majorité des exploitations de l'Union européenne sont très petites: 69 % d'entre elles possèdent moins de cinq hectares de terres agricoles exploitées, et il y a, en moyenne, moins d'un emploi à temps plein par exploitation⁽⁵⁰⁾.

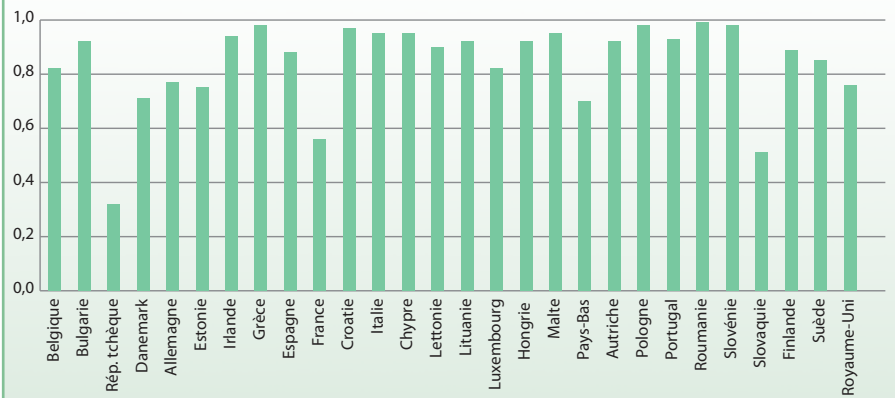
Les familles à l'œuvre

En règle générale, le travail agricole est réalisé par des membres de la famille, même si d'autres personnes sont associées à certaines activités, telles que la cueillette des fruits ou des travaux de sous-traitance. Les membres de la famille représentent plus de 90 % de la main-d'œuvre agricole habituelle dans l'Union européenne (voir figure 1), avec une proportion particulièrement élevée (en moyenne, 96 %) dans les nouveaux États membres et particulièrement faible (81 %) en Allemagne et au Royaume-Uni. Les États membres méridionaux (dont la France, en l'espèce) se situent entre ces deux extrêmes. Le recours aux unités de travail agricole, plutôt qu'aux personnes, pour mesurer le temps de travail livre des chiffres analogues, quoique légèrement moins élevés.

Diversification et pluriactivité

Beaucoup d'exploitations familiales ont déployé des trésors de flexibilité pour survivre et rester viables. L'agriculture familiale se distingue par son adéquation à la mise en place d'activités annexes, autres que l'exploitation agricole elle-même ⁽⁵¹⁾. La diversification peut être

Figure 1: La main-d'œuvre familiale en proportion de la main-d'œuvre agricole occupée régulièrement, États membres de l'UE, 2010



Source: base de données des statistiques agricoles au niveau régional, Eurostat

liée directement à la production agricole, comme la confection de fromages ou la production vinicole, ou porter sur des activités telles que le tourisme ou le stockage sur le domaine de l'exploitation. Par ailleurs, les membres des familles «pluriactives» travaillent régulièrement ou périodiquement en dehors de l'exploitation, ou gèrent des entreprises de sous-traitance, par exemple.

Dans certains cas, la diversification et la pluriactivité font en sorte que l'exploitation agricole à proprement parler devient une composante quelque peu marginale de l'activité économique globale du ménage — voire une activité déficitaire,

comme c'est le cas, par exemple, des «fermes d'agrément». Dans d'autres, l'activité agricole reste centrale, à tout le moins en termes de temps de travail et de priorité dans les décisions. Bien sûr, les différentes occupations et activités doivent être compatibles avec le temps disponible et les exigences de la production. Ainsi, le caractère saisonnier de nombreuses activités agricoles conduira de nombreux exploitants à prendre un emploi non agricole pendant l'hiver, ou l'activité pourra être simplifiée de manière à ce qu'il ne soit nécessaire de s'en occuper qu'en soirée et le week-end, moyennant la participation d'autres membres de la famille au moment des récoltes.

La pluriactivité est plutôt le fait des petites exploitations et la diversification celui des grandes ⁽⁵²⁾, mais toutes deux ont des conséquences évidentes pour le développement rural.



⁽⁵¹⁾ Evans, N. J., et Illbery, B. W. (1993), «The pluriactivity, part-time farming, and farm diversification debate», *Environment and Planning A* 25(7), p. 945-959.

⁽⁵²⁾ Barthomeuf, L.T. (2008), *Other Gainful Activities: Pluriactivity and Farm Diversification in EU-27*, diaporama. Commission européenne, DG AGRI G2. http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/markets/gainful/slides_en.pdf (en anglais).

Un cas particulier: l'agriculture de semi-subsistance

Les pays d'Europe centrale qui ont rejoint l'Union européenne au milieu des années 2000 comptent des myriades de petites et de très petites exploitations. Dans nombre de ces pays, exception faite de la Pologne, ces exploitations ont été créées ou recrées suite aux restitutions de terres qui ont eu lieu après 1989.

Souvent, moins de la moitié de la production de ces exploitations est commercialisée de manière formelle. L'essentiel des produits est consommé par le ménage lui-même, par de proches voisins ou par des membres de la famille qui habitent en ville. On parle alors d'«agriculture de semi-subsistance». Beaucoup de ces exploitations ont assuré une certaine sécurité alimentaire aux familles en période de graves turbulences économiques. Ces exploitations sont, presque par définition, des exploitations familiales, bien que les tentatives visant à mettre en place des groupes autosuffisants de plus grande ampleur ne soient pas un phénomène inconnu dans les zones rurales.

Une étude récente réalisée pour le Parlement européen ⁽²³⁾ a analysé les informations disponibles sur les petites exploitations et les exploitations de semi-subsistance (ESS) dans les États membres de l'Union européenne, ainsi que le traitement qui leur est réservé à ce jour dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), et leur traitement dans le cadre de la PAC après 2014. Outre le constat que ces exploitations recèlent des avantages non économiques indéniables, notamment en termes de conservation du patrimoine culturel et de préservation de la vitalité rurale, l'étude concluait ce qui suit:

«Sur l'ensemble du territoire de l'Europe des 27, les ESS représentent près de la moitié des exploitations agricoles, et environ trois quarts des petites exploitations de moins de deux hectares (...). Leur distribution varie toutefois beaucoup (...), d'une proportion de plus de 90 % des exploitations en Roumanie à pratiquement aucune dans les pays du nord-ouest de l'Union européenne.

Le rôle économique des ESS est avant tout un rôle social, en ce sens qu'elles permettent de lutter contre la pauvreté en faisant office d'amortisseur social pour les ménages possédant peu d'autres ressources et dont les sources d'autres revenus sont minimales. Dans cinq nouveaux États membres, la production de subsistance représente 20 à 50 % des revenus des ménages précarisés. Face à la récession actuelle, ce rôle social a aussi été observé en Italie, en Grèce et au Portugal.

Dans les États membres méridionaux ainsi que dans certains nouveaux États membres comme la Pologne et la Roumanie, les ESS jouent davantage un rôle économique axé sur les marchés, en proposant des produits de spécialité, que dans le nord-ouest de l'Europe et dans les autres nouveaux États membres.



© Tim Hudson

Les petites exploitations et les ESS semblent jouer un rôle important dans l'économie rurale au sens large. Un nombre significatif de petits exploitants se lancent dans d'autres activités lucratives qui, si elles revêtent une importance particulière pour la subsistance de leurs ménages, sont aussi bénéfiques pour la population non agricole et pour l'économie dans son ensemble, et contribuent au maintien d'une population rurale dans des régions éloignées. En outre, les ESS semblent produire davantage de biodiversité agricole que les exploitations commerciales.»

L'étude relève trois évolutions possibles pour les petites exploitations et les ESS dans l'Union européenne:

- disparition, suite à leur absorption par des exploitations commerciales plus grandes ou à un abandon des terres (par exemple dans les zones isolées);
- transformation en petites exploitations commerciales; et
- poursuite de l'activité grâce à a) la diversification; b) un emploi salarié non agricole et une occupation agricole à temps partiel ou c) un retour «contraint et forcé» de générations familiales successives en l'absence d'autres sources de revenus.

Il est manifeste qu'aucune mesure de soutien unique, aussi ciblée soit-elle, ne pourra répondre aux besoins de tous les types d'ESS. À vrai dire, le premier pilier de la PAC, même après réforme, reste dans une large mesure inadéquat pour de nombreuses ESS qui ne franchissent pas son seuil minimal (généralement autour de 0,5 hectare). Dans certains nouveaux États membres, des mesures du deuxième pilier ont été appliquées aux ESS. Ainsi, en 2012, la Bulgarie comptait près de 10 000 bénéficiaires, pour un montant total de 14,5 millions d'euros octroyé au titre de la mesure 141 (Soutien aux exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration). Toutefois, beaucoup reste à faire pour mieux prendre en compte les ESS dans les programmes de développement rural ou, dans le cadre de la PAC réformée après 2014, dans leurs sous-programmes.



© Commission européenne

⁽²³⁾ Réf. «Agriculture de semi-subsistance: valeur et perspectives de développement», rapport d'étude à l'intention de la direction générale des politiques internes du Parlement européen, département thématique B: politiques structurelles et de cohésion: agriculture et développement rural (en anglais).

Une flexibilité à toute épreuve

La raison pour laquelle l'agriculture familiale a si bien survécu se traduit, notamment, dans la grande diversité des formes qu'elle revêt: elle est parfaitement à même de s'adapter à des changements à court et à long terme, que ceux-ci concernent sa main-d'œuvre (la famille) ou l'environnement dans lequel elle évolue (météo, marché, débouchés professionnels proches). Le passage de témoin des parents à leurs enfants et aux conjoints de ceux-ci peut s'effectuer sur plusieurs années, sans la bureaucratie associée à des contrats de travail ou à des stages, et il n'y a pas, au loin, une «direction» qui exige des rapports réguliers ou doit être consultée avant de prendre la moindre décision.

Toutefois, les exploitations familiales n'ont pas survécu sans un appui politique — notamment par l'adoption, dans la législation, de mesures successorales et fiscales qui ont favorisé ce type d'entreprises par rapport aux formes non familiales. En effet, dans de nombreux pays européens, le traité des successions du code Napoléon a résulté dans la prolifération de petites entités nécessairement gérées par des familles et pas toujours très efficaces. Plus important encore, les systèmes nationaux d'impôts sur le revenu et de sécurité sociale ont souvent été propices à une agriculture individuelle ou familiale. La PAC a eu plus de mal à soutenir l'agriculture familiale, bien que le plafonnement des paiements directs et les effets actuels pour cibler les agriculteurs actifs aillent plutôt dans ce sens.

L'avenir de l'agriculture familiale

Il est intéressant de comparer la structure et l'évolution des exploitations agricoles européennes avec la situation qui prévaut dans d'autres pays. Aux États-Unis, la catégorie des petites exploitations familiales, c'est-à-dire celles dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 250 000 dollars (ce qui est beaucoup selon les normes



© Tim Hudson

européennes), représente plus de 90 % des exploitations du pays, mais seulement un tiers de sa production globale. La majeure partie du reste provient des exploitations familiales de plus grande envergure⁽⁵⁴⁾. Après des décennies de déclin, les chiffres ont récemment augmenté, mais uniquement dans la catégorie des plus petites exploitations⁽⁵⁵⁾. Au Canada, on observe une tendance analogue: le nombre des très petites exploitations (celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 000 dollars canadiens) a baissé, mais moins vite que celui des exploitations plus grandes⁽⁵⁶⁾. Dans ces deux pays, beaucoup de grandes et de très grandes exploitations (par exemple, chiffre d'affaires de plus d'un million de dollars) restent aux mains de familles, mais sont généralement constituées en entreprises sous une forme ou une autre.

Plusieurs évolutions sont de nature à menacer la prédominance du modèle familial dans l'agriculture européenne. Certaines nouvelles technologies, comme les systèmes d'information géographique destinés aux cultures et aux élevages, sont si complexes que les grandes entreprises agricoles seront peut-être mieux placées pour les utiliser, car elles auront les moyens d'employer du personnel informatique et des logiciels hautement spécialisés et disposent d'un accès plus aisé aux financements requis. Cela devrait davantage se marquer dans les régions possédant de grandes structures agricoles, comme le bassin parisien, l'est de l'Allemagne ou certaines régions du Royaume-Uni. Les exigences de plus en plus strictes des détaillants en matière de traçabilité et de contrôle de la qualité, tant sur les marchés

de masse que sur le marché du bio, ont déjà conduit à davantage de contrôles directs dans les exploitations⁽⁵⁷⁾. À terme, cela pourrait se traduire par une mainmise virtuelle des grandes entreprises sur les exploitations familiales, même si, juridiquement, les terres restent la propriété de personnes physiques.

Cela étant, les exploitations familiales semblent capables de conserver leurs atouts en termes de flexibilité et de résilience dans le contexte d'une évolution des conditions du marché. Malgré la morosité ambiante, le consommateur est à l'affût d'aliments et de boissons traditionnels issus de sources dignes de confiance. Cela traduit une préférence sous-jacente pour les circuits d'approvisionnement courts et l'agriculture biologique. Pour tirer le meilleur parti possible de ces débouchés et rester compétitifs sur les marchés plus conventionnels, tant agricoles que non agricoles, les membres des exploitations familiales devront veiller à actualiser leurs compétences et leurs connaissances en se formant régulièrement, et peut-être au travers de coopératives et de réseaux.

Par ailleurs, du soutien à l'agriculture familiale dépend directement la vitalité des zones rurales. Près de 30 % des agriculteurs ont 65 ans ou plus et n'exploitent, pour la plupart, que de très petites entités⁽⁵⁸⁾. Pour encourager de jeunes ménages à rester dans l'agriculture ou à s'y engager, il convient de mettre en place les services adéquats — soins de santé, garde d'enfants, activités culturelles et sportives — dans les zones rurales afin de leur donner l'envie d'y vivre et d'y travailler.

⁽⁵⁴⁾ USDA National Institute of Food and Agriculture, *Family and Small Farms: Family Farms Overview*, http://www.nifa.usda.gov/nea/ag_systems/in_focus/familyfarm_if_overview.html (en anglais).

⁽⁵⁵⁾ Kirschenmann, K., Stevenson, S., Buttel, F., Lyson, T., et Duffy, M. (2004), *Why Worry About the Agriculture of the Middle?, a White Paper for the Agriculture of the Middle Project*. Disponible via www.agofthemiddle.org (en anglais).

⁽⁵⁶⁾ Statistique Canada (2009), *Le portrait financier des fermes au Canada*. <http://www.statcan.gc.ca/ca-ra2006/articles/fnpicture-portrait-fra.htm>

⁽⁵⁷⁾ Banterle, A., et Peri, M. (2007), *The supply chains of organic products: an empirical analysis of the processing sector in six EU Mediterranean regions*, document présenté lors du 103^e séminaire de l'EAAE, intitulé «Adding Value to the Agro-Food Supply Chain in the Future Euromediterranean Space». Barcelone.

⁽⁵⁸⁾ Eurostat — Enquête 2010 sur la structure des exploitations agricoles.



Savoir-faire environnemental

Au fil des siècles, les exploitations familiales ont façonné les nombreux paysages ruraux d'Europe et leur ont donné le visage caractéristique qu'ils ont aujourd'hui. Considérées sous l'angle de la modernité, les exploitations agricoles fournissent de précieux services environnementaux. Leur contribution est multiple: les petites exploitations sont les gardiennes de terres à haute valeur naturelle, tandis que leurs grandes sœurs sont associées à la fourniture de biens publics d'importance, par l'application de pratiques agricoles durables à de plus grandes étendues.

D'une manière générale, les exploitations familiales ont une approche pragmatique de la gestion environnementale, et elles partagent un intérêt intrinsèque pour la durabilité environnementale. Elles se caractérisent en outre par leur détermination à transmettre un héritage aux générations futures. Cette perspective à long terme est fortement tributaire du transfert des connaissances tacites et orales qu'elles ont des pratiques durables en matière d'utilisation des sols.

Des dispositions substantielles en faveur de l'environnement ont été incluses dans la réforme de la Politique agricole commune. Au titre du deuxième pilier, les exploitations agricoles peuvent ainsi bénéficier des fonds des programmes de

développement rural (PDR) afin d'améliorer l'environnement et les campagnes, mais aussi de mesures d'aide variées en appui à l'agriculture biologique et à la conservation de la nature et des paysages dans les exploitations, à la gestion de l'eau, à la qualité de l'air et à la protection des sols, entre autres choses.

Par ailleurs, les subventions versées aux exploitations familiales situées dans des zones soumises à des contraintes naturelles les aident grandement dans leur rôle de gardiennes de l'environnement. De même, les primes agroenvironnementales des PDR contribuent à la préservation de la biodiversité, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de la qualité de l'air et des sols et au maintien des paysages.

Les mesures des PDR associées à la formation, aux services de conseil, à la coopération, aux circuits d'approvisionnement courts, aux systèmes de production biologique, au bien-être animal, à Natura 2000 et aux technologies peu gourmandes en ressources (notamment), sont toutes utilisées par les exploitations familiales en vue de sauvegarder l'environnement rural de l'Europe. Les résultats de ces efforts contribuent à s'assurer que la campagne reste un lieu où il fait bon vivre, travailler et séjourner.

Exemples concrets

La consultation de la base de données en ligne des projets PDR du REDR ⁽⁵⁹⁾ révèle de nombreuses études de cas intéressantes, qui témoignent des différents

⁽⁵⁹⁾ http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm



rôles endossés par les exploitations familiales dans la fourniture de services environnementaux partout en Europe. L'histoire de la famille Munro, propriétaire de Pitmain Farm, dans les Highlands écossais, en est un parfait exemple. Là-bas, une équipe père-fils a eu recours aux paiements agroenvironnementaux pour restaurer, préserver et enrichir les écosystèmes qui dépendent de leur élevage d'altitude.

L'approche appliquée par William Munro à la conservation de la biodiversité des terres agricoles est emblématique de la manière dont des milliers d'autres familles se servent, partout dans les campagnes européennes, des programmes agroenvironnementaux pour protéger la faune locale.

Les exploitations agricoles familiales possèdent un lien fort à la terre, aux terroirs et à l'identité régionale. Elles sont généralement plus compatibles avec des méthodes agricoles durables que les entreprises qui visent le seul profit.

Étude de cas: Munro Farm — protection des habitats

C'est au contact de son père, lors de son enfance dans la ferme familiale de Kinguisse, que William Munro a appris l'importance d'une utilisation durable des terres. Ardent défenseur du soutien des PDR aux services environnementaux, il y voit d'importants avantages socio-économiques: «Ces aides sont très importantes. Sans elles, nous devrions mettre paître nos moutons toute l'année dans les prairies, car l'herbe est une denrée rare ici, vu le climat.»



© Commission européenne

«Mais le fait de tenir nos moutons à l'écart des prairies constitue un réel atout pour l'environnement, car ces lieux sont devenus un bon habitat pour les espèces que nous voudrions voir se développer dans nos contrées. Les fonds que nous recevons aident aussi la communauté locale, parce que cette ferme est située dans un parc national, et que de nombreux amateurs d'oiseaux viennent nous rendre visite. Ils apprécient les habitats que nous avons créés, et ils séjournent ici. Ils dépensent donc de l'argent dans les magasins et soutiennent l'économie rurale.»

«L'argent que nous avons reçu du PDR nous a servi à protéger l'environnement, mais il nous a aussi aidés à développer notre activité. Il a été réinvesti dans l'exploitation, et nous l'avons utilisé, notamment, pour acheter du bétail de qualité, afin d'améliorer nos affaires et de rester compétitifs. Nous sommes convaincus que notre exploitation est devenue plus efficace tant dans la production de denrées alimentaires que dans la protection de nos campagnes.»

Pour plus de détails, voir:

http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=etail&backfuse=jsview&postcard_id=10520

http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/media-gallery/videos/en/video_033.cfm



© Commission européenne



Gestion du fumier

Une autre forme courante d'aide au développement rural utilisée par les exploitations familiales pour renforcer la qualité des services environnementaux a trait aux investissements consentis dans des systèmes de gestion du fumier. Le fumier du bétail peut poser un réel risque de pollution s'il n'est pas traité avec tout le soin requis, avec, à la clé, un impact négatif sur la qualité des eaux, de l'air, des sols, des habitats et de la santé humaine. De nombreuses exploitations familiales des États membres ont bénéficié d'une aide au titre des projets de développement rural afin de moderniser leurs systèmes de gestion du fumier.

Réduction des gaz à effet de serre

Le climat est une grande priorité pour tous les États membres, et les exploitations familiales sont bien placées pour contribuer, grâce au soutien des PDR, à atténuer le changement climatique en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre. Ceci suppose, notamment, le recours à des techniques agricoles moins gourmandes en énergie et la génération d'énergie au départ de sources renouvelables.

La production d'énergie renouvelable peut aider les exploitations familiales à diversifier et à accroître leurs sources de revenus, mais aussi à réaliser des

Étude de cas: la ferme laitière Agrodan Système de gestion du fumier

La ferme laitière Agrodan, près du village de Koš, dans l'ouest de la Slovaquie, est une entreprise de taille moyenne qui emploie une quarantaine de personnes, dont le frère, le neveu, le fils et la belle-sœur de Daniel Leitman, son propriétaire.



© Point de contact du REDR

Daniel Leitman a reçu des fonds PDR afin de cofinancer le coût d'un grand projet de modernisation de son exploitation, qui prévoyait notamment la construction d'une nouvelle grande étable dotée de systèmes de gestion du fumier et d'une citerne de stockage du fumier de 2 000 m³.

Lorsqu'il parle de ce projet, il note à quel point «la protection de l'environnement s'est renforcée, grâce à une application, une élimination et un stockage plus adéquats du fumier. Nous avons également amélioré les conditions de vie des vaches et les conditions de travail du personnel. Toutes les mesures que nous avons prises nous offrent des perspectives d'avenir favorables sur le plan économique».

Parmi les autres résultats écologiques soutenus par le PDR figure une meilleure capacité à fournir des produits alimentaires locaux à des prix compétitifs, en vue de les vendre via des circuits courts tels que le comptoir paysan de la ferme. Les propositions thématiques de la Commission européenne pour la période de financement 2014-2020 encouragent le développement de nouveaux circuits d'approvisionnement courts, notamment au regard de facteurs liés à la réduction des kilomètres alimentaires⁽⁶⁰⁾ et des avantages qu'ils présentent en termes de santé et d'«action climatique».

Pour plus de détails, voir la vidéo connexe du REDR:

http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=10781

économies, si elles deviennent plus autosuffisantes. On notera en outre qu'elles contribuent à réduire les risques

opérationnels liés à des facteurs externes, comme des coupures de courant ou une fluctuation des prix.



Étude de cas: la ferme Schalenbourg — Énergie renouvelable

Caroline Denis-Schalenbourg se souvient comment «il y a un an et demi, ma sœur et moi avons repris la ferme familiale. Nous voulions maintenir nos coûts les plus bas possible et, pour ce faire, nous avons décidé d'installer des panneaux solaires sur notre exploitation, dans l'optique de couvrir nos propres besoins énergétiques. Nous avons de nombreux projets». Elles ont pour cela fait appel au PDR de la Région wallonne, en Belgique.



© Point de contact du REDR

«Nous allons construire une bergerie qui accueillera 200 moutons et rénover le point de vente de la ferme, en y ajoutant une chambre froide et un atelier réfrigéré. Ceci exige beaucoup d'énergie. C'est pourquoi nous avons décidé d'installer des panneaux photovoltaïques. Nous avons reçu un financement qui couvre 25 % des coûts. En tant que jeune agricultrice, j'ai aussi eu droit à une aide complémentaire du PDR. Nous avons donc pu concrétiser notre projet, ce qui va se révéler profitable pour notre activité mais aussi pour l'environnement.»

Pour plus de détails, voir:

base de données PDR — http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=11060

le blog de la ferme Schalenbourg: <http://www.fermeschalenbourg.blogspot.be>

⁽⁶⁰⁾ http://en.wikipedia.org/wiki/Food_miles



En plus de soutenir les exploitations familiales dans leur recherche de solutions lucratives pour réduire leur empreinte carbone, les fonds PDR aident aussi les zones rurales des États membres à s'adapter afin de mieux protéger les ressources naturelles affectées par le changement climatique.

Les débouchés du bio

Les petites exploitations ont une longue tradition dans l'utilisation d'approches peu intensives de l'agriculture, et les méthodes de production biologique mises en œuvre par les exploitations familiales peuvent se révéler particulièrement efficaces pour faire face à des défis environnementaux tels que les sécheresses, la dégradation des sols, la pollution et la perte de biodiversité.

Étude de cas: la ferme Mallia — Soutien à l'agriculture biologique

La famille de Mary Mallia gère une exploitation agricole bio à Mgarr, sur l'île de Malte. Elle observe comment leurs méthodes de production biologique «restreignent l'utilisation de pesticides ou fongicides chimiques, de sorte que les insectes utiles, la faune et la flore peuvent prospérer dans les champs. Elles nous aident à lutter plus naturellement contre les nuisibles. Par ailleurs, elles aèrent les sols, ce qui les maintient en bonne santé et les rend plus productifs. Les sols étant plus sains, ils peuvent beaucoup mieux retenir l'humidité, ce qui réduit les besoins d'irrigation».



© Point de contact du REDR

Le PDR a aidé la famille Mallia en finançant le coût de sa certification bio et en compensant une partie du surcoût associé à l'agriculture bio.

Pour plus de détails, voyez l'interview de Mary Mallia dans cette vidéo du REDR: http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/media-gallery/videos/en/video_031.cfm



© Tim Hudson

Priorités à venir

Pour la période de programmation 2014-2020, les fonds PDR devraient aider encore plus d'exploitations familiales à adopter des méthodes de culture biologiques, ainsi que d'autres formes d'agriculture respectueuses de l'environnement. Une mesure spécifique ciblant l'agriculture biologique a été proposée ⁽⁶¹⁾. Celle-ci devrait encourager davantage d'exploitations familiales à se convertir au bio et à obtenir une certification comme producteurs de denrées alimentaires respectueuses de l'environnement. Des approches collectives de l'action agroenvironnementale sont aussi prônées. Ces dernières pourraient agir comme des «groupements de producteurs» pour les services environnementaux. Certaines exploitations familiales sont déjà convaincues des avantages à long terme d'une telle collaboration.

La famille de Groot ⁽⁶²⁾, originaire de Woerden, aux Pays-Bas, apprécie les synergies qu'elle a pu dégager en unissant ses forces à celles de ses voisins pour prendre soin de l'environnement et des paysages locaux. Jaco de Groot, l'un des fils de la famille, croit dur comme fer au soutien au développement rural pour les

approches collectives. Il observe que «les actions agroenvironnementales mises en œuvre dans notre exploitation ont été élaborées par la coopérative régionale des agriculteurs pour la conservation des terres agricoles, dont je suis un membre actif. Les fonds destinés à l'agroenvironnement m'ont permis d'exploiter une partie de mes terres moins intensivement, ce qui est bon pour la nature et pour l'image des fermes auprès du grand public».

Les autorités néerlandaises en charge du développement rural sont si impressionnées par les possibilités environnementales et socio-économiques des approches collectives qu'elles envisagent désormais de ne plus accorder les aides agroenvironnementales qu'au travers de coopératives. D'autres États membres examinent aussi les options qui s'offrent à eux pour encourager leurs agriculteurs à davantage s'impliquer dans des groupes de producteurs au service de l'environnement.

Parmi les autres innovations qui devraient encore renforcer la capacité des exploitations familiales à fournir des services environnementaux, citons la plus grande orientation sur les résultats des mesures de soutien agroenvironnemental des

PDR. Toutefois, il faudra, pour concrétiser ce système, que les agriculteurs soient dotés d'équipements adéquats pour suivre les résultats de leurs activités de conservation de la nature et des paysages.

Les fonds des PDR destinés à la formation sont de plus en plus considérés comme des outils précieux, qui pourraient être couplés à des mesures agroenvironnementales (ou à une autre forme de soutien aux écosystèmes) afin d'aider les agriculteurs à identifier et à recenser les espèces sauvages qui fréquentent leurs champs, les landes, les cours d'eau et les forêts.

Toutes ces expériences montrent que les exploitations familiales peuvent se révéler particulièrement efficaces dans la fourniture «gagnant-gagnant» de services environnementaux, permettant ainsi aux campagnes européennes de conserver leurs atouts. Les aides allouées au titre des PDR continueront à renforcer la capacité des exploitations familiales de toutes tailles à générer des services environnementaux.



Étude de cas: la ferme Rosenhof — Formation à la biodiversité

Sandra Lerner, de la ferme familiale Rosenhof près de Marz, en Autriche, a participé à une formation à la biodiversité cofinancée par le PDR. Elle explique: «Nous possédons quelques terres agricoles à haute valeur naturelle, pour lesquelles nous recevons des subventions agroenvironnementales. C'est là que nous surveillons la biodiversité en nous appuyant sur les compétences acquises tout au long de la formation. Nous observons neuf types d'oiseaux et espèces d'insectes différents. Ce suivi, nous l'assurons en famille, et nous aimons beaucoup cela.»

«Ce projet m'a ouvert les yeux sur le nombre d'espèces animales qui vivent à la campagne et dans mes champs. Le suivi de la biodiversité m'a appris à voir mes champs et prairies sous un jour nouveau, plus écologique.»



© Point de contact du REDR

Pour plus de détails, voir la vidéo connexe du REDR:

http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/media-gallery/videos/en/video_038.cfm

⁽⁶¹⁾ Voir article 30: http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/com627/627_fr.pdf

⁽⁶²⁾ http://enrd.ec.europa.eu/policy-in-action/rdp_view/fr/view_projects_fr.cfm?action=detail&backfuse=jsview&postcard_id=10660



Encourager la jeune génération

On dit souvent que l'agriculture familiale n'est pas un simple métier, que c'est un mode de vie. Et un mode de vie profondément associé à des valeurs telles que la solidarité, la continuité et l'engagement. Si l'on entend soutenir la vitalité rurale et encourager de jeunes gens à se lancer dans l'agriculture, deux grands types d'action sont nécessaires: d'une part, il faudra favoriser une transmission efficace et opportune de la propriété de la ferme et des responsabilités managériales qui y sont associées entre les générations (passage de témoin); d'autre part, il faudra faciliter l'accès des jeunes désireux de s'installer à la terre.

Les exploitations agricoles sont aussi diverses qu'on peut l'imaginer et, partant, leurs défis le sont aussi. Toutefois, des mini-entités possédant un unique champ aux géants agricoles, toutes ont un point commun: l'inéluctable nécessité, un jour, de transmettre le flambeau de l'exploitation, ses actifs et ses responsabilités managériales à la génération suivante. Il est essentiel que ce passage de témoin se fasse au bon moment, et de manière efficace, car il a un impact direct sur la productivité et la rentabilité de l'exploitation sur le long terme, ainsi que sur la stabilité sociale et le bien-être de la famille.

Le défi de la relève

Les modes de succession varient considérablement d'un pays à l'autre, suivant la

culture et les traditions locales, mais aussi les mécanismes financiers et juridiques mis en place par les États membres et leurs régions. S'il n'existe pas d'approche unique, il y a, en revanche, des défis communs.

Dans un monde idéal, l'ancienne génération commencerait à préparer sa succession le plus tôt possible. En pratique, toutefois, c'est rarement le cas, et ce manque de préparation peut coûter cher à l'exploitation et à la famille, avec des conséquences très diverses, y compris une rupture des liens familiaux, une charge fiscale plus élevée, la vente de biens, voire le morcellement de l'exploitation en vue de régler un litige.

En dépit de ces risques, une récente étude réalisée par Barclays (l'un des

principaux banquiers du monde agricole au Royaume-Uni) a révélé que 44 % des agriculteurs anglais, écossais et gallois n'avaient mis en place aucun plan formel pour transmettre leur activité quand sonnerait l'heure de leur retraite. Par ailleurs, un quart d'entre eux admettait n'y avoir tout bonnement pas pensé.

«Nous avons une longue tradition d'agriculture familiale en Angleterre, et de nombreuses exploitations sont aux mains d'une même famille depuis plusieurs générations. Pourtant, les agriculteurs n'ont fait aucun progrès pour ce qui est d'anticiper la transmission de leurs biens et la gestion de l'exploitation familiale à leurs enfants», explique David Wilford, du réseau RDPE (*Rural Development Programme for England*). «Il est compréhensible que de nombreux agriculteurs



© Commission européenne

soient réticents à l'idée de penser à leur retraite, et il leur est facile de mettre fin à tout débat autour de la table lorsqu'il est question de la reprise de la ferme. Mais en agissant de la sorte, c'est l'avenir même de l'activité familiale qu'ils mettent en péril. Sans compter qu'ils peuvent aussi créer de graves tensions au sein de la famille.»

Implanté au nord de la frontière écossaise, Peter Cook est un conseiller agricole qui possède une longue expérience des exploitations familiales. «Les familles d'agriculteurs doivent commencer à parler très tôt des questions de succession», explique-t-il. «Tout est dans les attentes. Si vous nourrissez toute votre vie l'idée que vous avez un avenir dans l'exploitation pour découvrir un beau jour que vous n'y avez pas votre place, cela peut engendrer beaucoup d'amertume et un ressentiment durable. Aborder très tôt le sujet et parvenir à une solution équilibrée pour tout le monde est absolument capital et permettra de s'épargner beaucoup de stress.»

Mais pour prévoir sa succession, encore faut-il qu'il y ait des successeurs prêts à reprendre l'exploitation. Or, ce n'est pas toujours le cas. Une récente enquête réalisée auprès de plus de 400 agriculteurs de plus de 50 ans en Irlande a révélé que 48 % d'entre eux n'avaient pas de successeur désigné — le plus souvent, parce qu'ils n'ont pas d'enfants, parce qu'ils n'ont pas encore décidé auquel de leurs enfants ils souhaitaient léguer leur exploitation ou parce que leurs enfants

ne sont pas intéressés par la reprise de la ferme. Selon Pat Bogue, auteur du rapport sur la mobilité des biens fonciers et la succession des agriculteurs en Irlande⁽⁶³⁾ publié en janvier 2013, «le manque de candidats-agriculteurs dans les familles, associé au vieillissement de la population agricole, pose un réel défi en Irlande, mais il peut aussi être porteur d'opportunités. Un défi quant à savoir ce que pourront faire les agriculteurs de leur exploitation lorsqu'ils ne seront plus en mesure de s'en occuper seuls ou voudront prendre leur retraite, et des opportunités parce que les terres agricoles sont un bien précieux, et que d'autres agriculteurs ne demanderont pas mieux que d'acquérir des terres supplémentaires».

L'accès à la terre

Le bon fonctionnement des marchés fonciers (tant à la vente qu'à la location) est considéré comme vital pour la viabilité à long terme de l'agriculture familiale. L'accès à la terre influence non seulement la rentabilité relative des exploitations, mais il est également fondateur de leur capacité d'adaptation à l'évolution des circonstances économiques. Or, la pénurie de biens fonciers à prix raisonnables demeure une immense frustration pour de nombreux jeunes agriculteurs, qu'ils soient nouveaux dans le métier ou s'efforcent de développer une exploitation familiale dont ils ont hérité.

Les prix fonciers sont déterminés par l'interaction complexe de plusieurs facteurs, fruits des cadres institutionnels et

réglementaires nationaux et régionaux, de la grande disparité socio-économique des régions, de l'évolution des autres secteurs économiques et du rôle des aides publiques. Ainsi, l'effet à long terme des mesures de soutien aux marchés agricoles a eu un impact majeur sur le prix des terres agricoles. Les différentes formes de subventions directes par zone, notamment, tant au titre du premier que du deuxième pilier de la PAC, sont désormais intégrées dans les prix fonciers.

Bien qu'il soit difficile d'influencer les prix fonciers, d'autres cadres institutionnels peuvent être mis en place afin de faciliter l'accès à la terre pour les jeunes gens désireux de démarrer une activité agricole.

Comme l'explique Pat Bogue, «il est capital de soutenir et d'encourager la mobilité des parcelles des anciennes aux nouvelles générations d'agriculteurs. Ainsi, en Irlande, nous pensons qu'il faut redoubler d'efforts pour encourager les agriculteurs sans successeurs à envisager de louer leurs parcelles sur le long terme à de jeunes agriculteurs en quête de terres. Nous recommandons également de développer de nouveaux modèles de collaboration, dans lesquels l'ancien agriculteur conserverait une certaine activité agricole tout en y associant un jeune agriculteur». De telles initiatives existent déjà en Allemagne (www.hofgruender.de). Elles ont pour but de mettre en rapport la jeune génération d'agriculteurs sans terre avec l'ancienne génération d'agriculteurs qui cherchent à transmettre leur exploitation.

Toutefois, Pat Bogue attire également l'attention sur les possibles différences culturelles entre générations. Les jeunes agriculteurs devront peut-être prouver aux propriétaires fonciers qu'ils méritent d'être pris en considération pour le transfert des terres, que ce soit au travers d'une location, de partenariats ou d'autres mécanismes. Ceci suppose qu'une confiance mutuelle voie le jour et, pour ce faire, que les jeunes démontrent leur capacité à protéger les précieux biens fonciers qu'ils convoitent.

Des options pour favoriser le passage de témoin en 2014-2020

La succession est un problème complexe, dans lequel interagissent de nombreux facteurs. Des facteurs qu'il faudra envisager sous l'angle de l'agriculteur en activité, du candidat à sa succession, mais aussi de l'exploitation.

Promouvoir le passage de témoin entre agriculteurs ne relève pas des compétences de l'Union européenne. Toutefois, la Politique agricole commune propose plusieurs outils permettant de soutenir le renouvellement générationnel. Ainsi, sous le premier pilier, les agriculteurs de moins de 40 ans peuvent obtenir une aide supplémentaire, spécialement destinée aux jeunes agriculteurs, pour une période maximale de cinq ans. Au titre du deuxième pilier, diverses mesures visent à soutenir les jeunes agriculteurs — c'est-à-dire les agriculteurs de 40 ans maximum, possédant des compétences adéquates, qui prennent les rênes d'une exploitation agricole pour la première fois. Cette définition englobe à la fois les nouveaux venus dans le secteur et les enfants d'agriculteurs qui reprennent l'exploitation familiale.

Le règlement Feader pour la période 2014-2020 prévoit plusieurs possibilités pour les États membres de soutenir la transmission des exploitations agricoles. Parmi celles-ci, des mesures en faveur du développement des exploitations et des activités:

- Une aide au démarrage pour les jeunes agriculteurs — jusqu'à 70 000 EUR sur une période maximale de cinq ans — conditionnée à la présentation d'un plan d'exploitation. Le jeune agriculteur s'engage à répondre à la définition d'un agriculteur actif dans les 18 mois qui suivent son installation.
- Des investissements dans des actifs physiques:
 - i) les taux normaux d'intensité de l'aide peuvent être majorés de 20 % pour les jeunes agriculteurs;
 - ii) au titre de cette mesure, une aide peut également être allouée aux jeunes agriculteurs pour les

investissements visant à garantir la conformité aux normes européennes applicables à la production agricole, notamment en matière de sécurité sur le lieu de travail. Cette aide peut être octroyée pour une période maximale de 24 mois à compter de la date d'installation; et

- iii) une aide supplémentaire peut également être offerte à tous les agriculteurs afin de les aider à répondre aux nouvelles exigences imposées par la législation européenne, pour une période maximale de 12 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de ces obligations pour l'exploitation agricole.

- Des paiements annuels ou uniques aux petits exploitants éligibles au régime «petits agriculteurs» instaurés par le règlement sur les paiements directs, qui s'engagent à transmettre définitivement l'ensemble de leur exploitation et les droits aux paiements.

Une fois établis dans leur nouvelle position au sein de l'exploitation familiale, les jeunes agriculteurs pourront naturellement bénéficier de nombreuses autres mesures, avec la possibilité de taux de subvention majorés de 10 % si les États membres choisissent de combiner les mesures pertinentes dans un sous-programme thématique (par exemple, un programme «nouveaux entrants et jeunes agriculteurs»).

Un soutien à l'utilisation et à la mise en place de services de conseil constitue

une autre possibilité intéressante. Des services de conseil spécialisés en matière de planification des successions existent déjà dans certains États membres et pourraient être mis en place par d'autres, dans le cadre de leurs PDR.

Les besoins objectifs de l'exploitation pouvant facilement se confondre avec les intérêts plus émotionnels des membres de la famille, de solides conseils commerciaux et juridiques sont toujours requis, de même qu'une communication claire et efficace en appui du processus de planification de la relève. Faire appel à des conseillers en succession spécialisés peut, par exemple, se révéler très utile pour faciliter les discussions entre membres de la famille, aider ceux-ci à interpréter les subtilités de la législation nationale et régionale en matière de fiscalité, rédiger des testaments et des accords de succession écrits et fournir des orientations concernant la restructuration de l'activité agricole familiale.

Une aide peut également être assurée par des services de médiation, qui peuvent contribuer à mettre en relation des agriculteurs qui envisagent de lever le pied ou de prendre leur retraite avec d'autres désireux de s'agrandir ou de faire leurs premiers pas dans le secteur. Comme vous pouvez le voir, avec un peu de vision et de créativité, il existe de nombreuses possibilités d'encourager la nouvelle génération d'agriculteurs au cours de la période 2014-2020.





Un vrai coup de pouce: le rôle des coopératives dans le monde

De l'étable à la table, les coopératives agricoles sont présentes à tous les échelons de la chaîne alimentaire. Elles aident les producteurs à réduire les risques liés aux marchés et les frais de transaction, facilitent l'accès aux ressources, leur permettent de réaliser des économies d'échelle et de renforcer leur position sur les marchés, le tout grâce à l'achat groupé de biens et de services, mais aussi en se chargeant des opérations de transformation et de commercialisation pour tous leurs membres.

Les petites exploitations familiales l'ont bien compris: les coopératives agricoles peuvent les aider à dépasser leurs problèmes d'échelle: intrants plus chers, bénéfices comparativement moindres et limitations associées à une main-d'œuvre moins nombreuse. Les exploitations de moins de deux hectares représentent 85 % des exploitations de par le monde ⁽⁶⁴⁾. Les coopératives agricoles sont donc devenues un outil précieux pour assurer la viabilité et la croissance des exploitations tandis que celles-ci évoluent et se développent pour répondre aux besoins futurs des marchés mondiaux.

Les principes de la coopérative

Les coopératives reposent sur les principes de l'entraide, de l'autoresponsabilité, de la démocratie, de l'égalité, de l'équité et de la solidarité. Fidèles aux convictions de leurs pères, les membres des coopératives restent très attachés à la valeur éthique de l'honnêteté, de l'ouverture, de la responsabilité sociale et du souci de l'autre. Ils ne

s'intéressent pas seulement au bien-être de leurs membres, mais aussi aux communautés dans lesquelles ils évoluent, se profilant souvent comme une force positive en faveur du changement social et du développement.

Depuis l'apparition des premières coopératives à l'ère de la révolution industrielle, des personnes et de petites entreprises se rassemblent pour renforcer leur position sur les marchés. Au fil des ans, ce modèle coopératif s'est répandu à travers le monde, s'adaptant aux besoins des différents secteurs, objets et membres. En Europe, les 25 premières coopératives agricoles ont enregistré une croissance moyenne cumulée de leur chiffre d'affaires de 38 % entre 2003 et 2008 ⁽⁶⁵⁾. On estime à plus d'un milliard le nombre de personnes appartenant à des coopératives dans le monde. Ensemble, elles fournissent plus de 100 millions d'emplois, soit 20 % de plus que les multinationales ⁽⁶⁶⁾.

Toutefois, le modèle coopératif n'a pas pris partout en Europe. Puisant leurs racines en

Angleterre et en Allemagne, les coopératives ont continué à fleurir dans la plupart des pays d'Europe occidentale. En France, par exemple, on recense 21 000 coopératives, qui fournissent plus d'un million d'emplois, soit 3,5 % de la population active ⁽⁶⁷⁾. Utilisées comme un outil de planification économique sous l'ère communiste en Europe orientale, les coopératives y ont mauvaise presse, et il est donc peu probable qu'elles puissent se développer dans un avenir proche dans nombre de pays d'Europe centrale et orientale.

En dépit de la nature très diverse des coopératives à travers le monde, plusieurs principes clés tendent à définir leur fonctionnement. L'Alliance coopérative internationale définit la coopérative comme «[...] une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement».

⁽⁶⁴⁾ Von Braun, J. (2008), Poverty, Climate Change, Rising Food Prices and the Small Farmers. *Fonds international du développement agricole*. Rome: IFPRI.

⁽⁶⁵⁾ Agricultural Cooperatives in Europe. <http://www.agro-alimentarias.coop/ficheros/doc/03020.pdf> (en anglais).

⁽⁶⁶⁾ http://www.fao.org/fileadmin/templates/getinvolved/images/WFD2012_leaflet_en_low.pdf (en anglais).

⁽⁶⁷⁾ Source: Coop FR, Top 100 des Entreprises Coopératives et panorama sectoriel, 2010.

Coopératives: sept principes

- ✓ Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination.
- ✓ Les coopératives sont des **organisations démocratiques** dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux.
- ✓ **Les membres contribuent de manière équitable** au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle.
- ✓ Les coopératives sont des organisations **autonomes** d'entraide, gérées par leurs membres.
- ✓ Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés **l'éducation et la formation** requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative.
- ✓ Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives **œuvrent ensemble** au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.
- ✓ Les coopératives contribuent au **développement durable de leur communauté** dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.



© Ludwig Matthias

Les différents types de coopératives agricoles

Les coopératives sont actives à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, des fermes collectives et coopératives aux coopératives de commercialisation, d'approvisionnement et de service. Généralement, les coopératives sont des organisations commerciales privées détenues et dirigées par les personnes qui utilisent leurs produits, fournitures ou services. Toutefois, leurs types, leurs structures et le nombre de leurs membres sont très variables. Certaines revêtent une forme «hybride», ce qui signifie qu'elles adoptent des structures

organisationnelles proches de celles des sociétés par actions et développent des structures de propriété en dehors de leurs utilisateurs, afin de permettre à des investisseurs hors secteur agricole d'acquérir des droits de propriété. Les coopératives transnationales préfèrent racheter ou mettre en place des sociétés par actions étrangères, afin d'éviter de fusionner avec d'autres coopératives ou d'inviter des agriculteurs étrangers à les rejoindre.

Des coopératives sont créées pour une multitude d'objets. On peut, dans les grandes lignes, en distinguer deux types: les coopératives de production,

qui achètent des équipements partagés ou gèrent ensemble des terres partagées en vue d'optimiser la production et la transformation (c'est notamment le cas des exploitations agricoles collectives), et les coopératives de service, plus courantes, qui aident leurs membres par exemple en leur fournissant des intrants et/ou en assurant une distribution et une commercialisation conjointes de leurs produits. On notera aussi l'existence de coopératives de service axées sur la négociation, qui ont pour fonction de négocier avec d'autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement afin d'obtenir de meilleures conditions commerciales pour leurs membres.



Étude de cas: favoriser l'innovation et l'efficacité au travers de services de remplacement agricoles en Italie

Créée en 2000, la coopérative Maschinenring rassemble plus de 5 000 agriculteurs et sylviculteurs du territoire de Bolzano, en Italie. Inspirée par l'expérience de l'Autriche et de l'Allemagne, cette association propose différents services à ses membres, notamment en matière de maintenance, d'élagage, d'abattage et de débardage. Tous ces services peuvent être réservés en ligne, ce qui permet aux membres de la coopérative d'y avoir recours facilement. Ce système optimise en outre l'utilisation des équipements dans la région.

Cette association encourage la collaboration entre agriculteurs et gestionnaires forestiers, de manière à promouvoir une utilisation plus rentable des équipements, afin d'éviter que les agriculteurs ne doivent acquérir des machines onéreuses. Elle favorise en outre le recours à des services de remplacement agricoles en vue de soutenir d'autres activités, dont la formation et un plus grand usage d'équipements modernes et novateurs. Les membres de l'association peuvent ainsi avoir accès à de la main-d'œuvre ou louer des équipements pour leur propre usage. Ils peuvent également proposer des services et des équipements à d'autres membres et à des entreprises extérieures. L'association, qui a reçu un financement au titre de la mesure 115, rembourse les frais encourus tant par les membres qui utilisent les services que par ceux qui les proposent. Elle propose en outre des services de conseil sur l'utilisation des machines, ainsi que des formations.



© Ludwig Matthias

Maschinenring s'est révélée être un outil efficace dans la mécanisation de l'agriculture et de la sylviculture. En effet, elle réduit les frais de renouvellement et, grâce au partage, elle optimise l'utilisation des équipements. Elle contribue à accroître les recettes des exploitations, réduit le coût de la main-d'œuvre et renforce la sécurité au travail. Par ailleurs, la main-d'œuvre proposée par les membres, pour laquelle l'association les rémunère, n'est pas taxée.

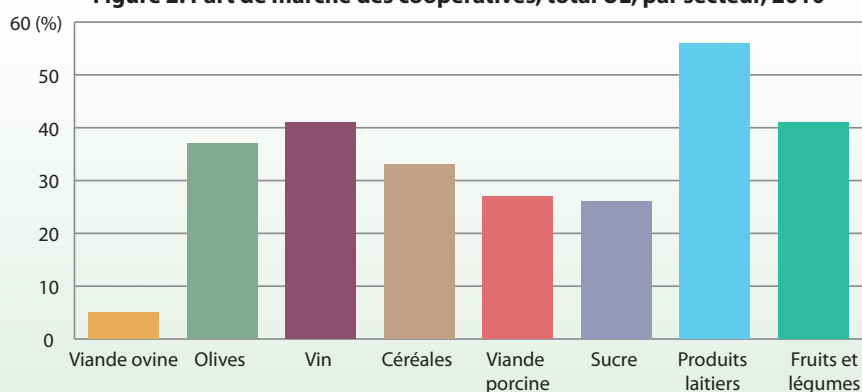
<http://www.maschinenring.it/>

De nombreuses exploitations familiales sont membres de coopératives axées sur la distribution et la commercialisation conjointes de leurs produits. Ces exploitations bénéficient ainsi d'une meilleure position dans la chaîne d'approvisionnement et peuvent tirer parti d'économies d'échelle, grâce aux synergies ainsi dégagées. Ce mode de fonctionnement réduit en outre les risques de marché auxquels sont exposées les exploitations et renforce leur position en favorisant l'innovation en matière de produits et en garantissant une meilleure qualité des produits et une plus grande sécurité alimentaire. De nombreuses coopératives misent également sur la possibilité de renforcer les liens avec le consommateur, en répondant à l'intérêt de celui-ci pour la provenance des aliments qu'il achète et en adaptant les produits en fonction du retour des clients.

Ces dernières années, les coopératives ont vu leur pouvoir augmenter sur les marchés. Des écarts significatifs subsistent toutefois entre États membres et secteurs. Ainsi, les coopératives

continuent à jouer un rôle marginal dans certains pays, et notamment dans les nouveaux États membres. La figure 2 illustre la moyenne européenne par secteur ⁽⁶⁸⁾.

Figure 2: Part de marché des coopératives, total UE, par secteur, 2010



Source: Bijman, J., Iliopoulos, C., Poppe, K.J., Gijssels, C., Hagedorn, K., Hanisch, M., Hendrikse, G.W.J., Kühl, R., Ollila, P., Pyykkönen, P., et van der Sangen, G. (2012). *Support for Farmers' Cooperatives; Final Report*. Wageningen: Wageningen UR.

Coup de projecteur sur les circuits d'approvisionnement courts

De plus en plus, les consommateurs sont demandeurs de produits «locaux», dont la provenance est garantie. Cette tendance, associée au besoin des producteurs de valoriser leur production, a conduit à l'apparition de nouveaux réseaux alimentaires locaux et de circuits d'approvisionnement courts. Les coopératives agricoles ont un rôle à y jouer. Les exploitations familiales peuvent s'allier pour développer des circuits d'approvisionnement courts en vue de valoriser leurs produits, de créer des liens avec les consommateurs et de capter une plus grande part des dépenses alimentaires des ménages. Ces types d'organisations de producteurs se concentrent sur la distribution et la commercialisation, ainsi que sur la création d'une identité pour un groupement de fermes familiales d'une même région, appliquant un certain type de pratiques agricoles ou des techniques de production traditionnelles.

Les producteurs européens ont mis en place divers circuits courts, adaptés au contexte local dans lequel ils ont vu le jour. Le plus courant est la vente directe au consommateur, notamment par l'intermédiaire des points de vente à la ferme, des systèmes de panier et des marchés paysans. Ensemble, les producteurs ont pu mettre en place des portails sur l'internet, des magasins éphémères, des distributeurs, des cafés, une agriculture communautaire et des circuits d'approvisionnement pour le secteur public, et notamment pour les cantines scolaires et les repas à l'hôpital.

Nombre de ces organisations de producteurs permettent également la mise en commun de ressources humaines, chaque producteur assurant la distribution ou la vente des produits de toutes les exploitations suivant un principe de rotation. Dans plusieurs cas, des exploitations se sont

regroupées pour financer ensemble les services d'un agent de marketing. Collaborera également donné aux exploitations familiales confiance dans leur capacité d'innover, et de nombreuses coopératives testent de nouveaux produits ou des modes créatifs de vente directe au consommateur ⁽⁶⁹⁾.

Mettre en place des circuits d'approvisionnement courts en zone rurale peut avoir des avantages économiques, environnementaux et sociaux

considérables. En effet, ceux-ci peuvent contribuer à diversifier l'économie rurale et à la rendre plus résiliente, à capter une plus grande part des dépenses alimentaires locales, à créer des emplois, à forger l'identité d'une région et à mieux préserver l'environnement, ce qui est de nature à favoriser le tourisme. Les circuits courts sont en outre associés à une empreinte carbone moindre. Ils donnent aux personnes l'occasion de renouer avec les traditions et les cultures locales, ce qui fait souvent naître chez elles un sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté, où la connaissance et la confiance sont le fondement de la relation entre producteur et consommateur.



© Peasant Evolution Producers Cooperative

Les petites coopératives agricoles et la sécurité alimentaire mondiale

Les coopératives ne jouent pas seulement un rôle significatif dans la durabilité des petites exploitations agricoles, elles sont aussi des actrices clés de la sécurité alimentaire mondiale. Les coopératives regroupant de petites exploitations familiales sont de plus en plus nombreuses à travers le monde. À ce titre, elles permettent de dégager davantage de synergies et offrent aux petits exploitants la possibilité de répondre plus efficacement à l'évolution de la demande des marchés. Les agriculteurs qui y participent ont plus de pouvoir et maîtrisent mieux leur production, notamment au regard des intrants et de l'utilisation des terres, que cela ne serait le cas avec l'agriculture sous contrat. La sécurité alimentaire est

donc moins vulnérable dans le cadre d'un modèle coopératif ⁽⁷⁰⁾.

En offrant à leurs membres un meilleur accès aux ressources, aux outils d'information et aux services, les coopératives les encouragent à accroître leur production alimentaire tout en réduisant leurs coûts de transaction, en améliorant la qualité de leurs produits et en créant des emplois, et ce dans des régions où l'activité économique est par ailleurs limitée. Elles peuvent donc apporter une contribution considérable au bien-être social et à la cohésion territoriale, surtout au lendemain d'une crise économique qui a conduit à des taux de chômage élevés dans de nombreux États membres.

Ce constat a animé la Commission européenne d'une volonté encore plus

grande de soutenir les exploitations familiales — des exploitations dont le rôle dans la production alimentaire durable a été mis en lumière par la décision des Nations unies de proclamer 2014 Année internationale de l'agriculture familiale. Dans ses propositions de réforme de la PAC, la Commission européenne a démontré sa détermination à faciliter la coopération entre producteurs. Entre-temps, d'autres travaux ont été réalisés dans ce sens, afin d'éclairer la Commission dans ses décisions. Ainsi, une étude majeure ⁽⁷¹⁾ relative au soutien dont les exploitations familiales ont besoin pour développer une approche coopérative de leur travail a été publiée, et une consultation sur le rôle de l'agriculture familiale ⁽⁷²⁾ a été lancée, dans le but de recenser les défis clés du secteur et les priorités futures.

⁽⁶⁹⁾ Pour en savoir plus sur les produits alimentaires locaux et l'approvisionnement en circuit court, lisez le numéro 12 de la *Revue rurale de l'UE*: http://enrd.ec.europa.eu/publications-and-media/eu-rural-review/fr/eu-rural-review_fr.cfm

⁽⁷⁰⁾ Motiram, S. et Vakulabharanam, V. (2007), Corporate and Cooperative Solutions for the Agrarian Crisis in Developing Countries. *Review of Radical Political Economics*, p. 360-467.

⁽⁷¹⁾ Soutien aux coopératives agricoles — rapport final: http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/2012/support-farmers-coop/fulltext_en.pdf (en anglais).

⁽⁷²⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/consultations/family-farming/2013_fr.htm

Le rôle des coopératives d'exploitations familiales dans la sécurité alimentaire mondiale devrait à l'avenir être mieux compris, et les initiatives de soutien ad hoc visant à permettre au secteur agricole de se restructurer et aux coopératives de se développer plus rapidement devraient se multiplier. La Politique agricole commune (PAC) soutient la coopération entre producteurs au travers de l'organisation commune des marchés ⁽⁷³⁾ de produits, laquelle a amélioré la coordination de chaînes d'approvisionnement spécifiques. Comme déjà indiqué, la PAC de l'après-2013 visera à encore renforcer la coopération entre producteurs, en offrant un cadre plus robuste

aux organisations de producteurs, associations d'organisations de producteurs et organisations intersectorielles, tout en soutenant la mise en place de groupements de producteurs et de circuits d'approvisionnement courts. Ceux-ci devraient faciliter la coopération entre producteurs en offrant aux agriculteurs qui le souhaitent une sécurité juridique accrue, des aides financières et divers avantages économiques. D'autres possibilités se présentent également au travers, par exemple, des groupes opérationnels du partenariat européen d'innovation ⁽⁷⁴⁾, qui peuvent permettre à de nouvelles coopératives, ou à des coopératives existantes, d'explorer et

de développer leurs propres méthodes de travail et de pénétrer de nouveaux marchés ⁽⁷⁵⁾.

Il appartient aux coopératives de faire une interprétation créative des mesures de soutien au travail, à l'apprentissage et au développement de capital humain conjoints sur une base interterritoriale et transnationale. Ces mesures devraient annoncer un changement dans la production agricole européenne, de même que dans la distribution et la commercialisation des produits qui en sont issus — un changement qui reposera sur les exploitations familiales, les produits de grande qualité et l'approvisionnement en circuit court.



Étude de cas: la coopérative Peasant Evolution Producers — Angleterre

La coopérative «Peasant Evolution Producers» a été fondée en 2004 par de petits producteurs du Dorset, dans le sud-ouest de l'Angleterre. Cette région se caractérise par ses petites exploitations agricoles familiales, dont trente-trois ont choisi de s'associer pour former la coopérative, afin de s'assurer un revenu viable de leur activité.

Dans un premier temps, la coopérative s'est concentrée sur le développement de circuits d'approvisionnement courts — vente directe aux consommateurs,



© Peasant Evolution Producers Cooperative

restaurants et détaillants — afin de tirer davantage de bénéfices de sa production et de mieux faire connaître ses fermes. Suite à cela, ses membres ont pris conscience de la nécessité pour eux de se doter d'installations de transformation afin de valoriser leurs produits au maximum. En 2008, au travers de leur groupe d'action locale Leader, ils ont pu obtenir un financement pour construire des installations de transformation polyvalentes dans le cadre d'un projet communautaire. Cette structure comporte notamment une salle dédiée à la fabrication de jus et à la mise en conserve, un système de traitement des herbes aromatiques, un atelier de découpe pour la viande et une laiterie. Ces installations ont poussé la coopérative à explorer d'autres possibilités de valoriser ses produits, et

commencé à collaborer sur la transformation des produits, nous avons développé un fort sentiment d'appartenance à une communauté ainsi qu'une véritable identité en tant que petits exploitants. C'est ce qui nous a encouragés à nous lancer ensemble dans d'autres projets communautaires et initiatives de commercialisation. Notre région a repris vie. Les petites exploitations existantes se sont animées, et de nouveaux venus ne cessent d'arriver. L'agriculture familiale n'est pas seulement une activité économique. Elle sert aussi à créer des zones rurales vivantes, où il fait bon élever ses enfants. C'est comme cela que nous vivons les choses. Et les coopératives ont un rôle clé à jouer dans l'émergence de ce sentiment d'appartenance.»

www.peasantevolution.co.uk

ses membres ont récemment mis au point un café mobile, qui apporte une valeur ajoutée supplémentaire à leurs produits par l'intermédiaire d'un service traiteur et de la vente de «cuisine de rue». La coopérative travaille désormais à une extension de ce véhicule-traiteur pour en faire un magasin mobile qui desservira les zones rurales.

Jyoti Fernandes, membre fondatrice de la coopérative, souligne les avantages supplémentaires de ce système pour elle-même et pour sa famille: «Lorsque nous avons

⁽⁷³⁾ http://ec.europa.eu/enterprise/glossary/cmo_fr.htm

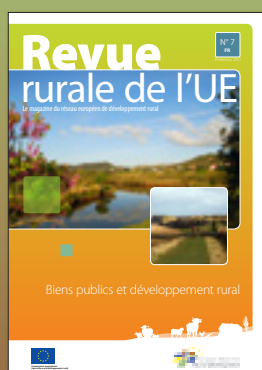
⁽⁷⁴⁾ <http://ec.europa.eu/agriculture/eip/> (en anglais)

⁽⁷⁵⁾ http://ec.europa.eu/agriculture/external-studies/2012/support-farmers-coop/leaflet_en.pdf (en anglais)

Les numéros précédents de la Revue rurale de l'UE sont toujours disponibles sur EU Bookshop: <http://bookshop.europa.eu>

Remplissez notre formulaire d'abonnement pour recevoir les publications du REDR chez vous — gratuitement!

https://webgate.ec.europa.eu/myenrd/myenrd/en/registration_en.cfm



The screenshot displays the ENRD website interface. At the top, it identifies the European Commission and the ENRD's mission to connect rural Europe. The navigation menu includes Home, Policy in Action, Country, Themes, LEADER, Networks & Networking, Publications & Media, Events & Meetings, and Info. The main content area features a descriptive text about the ENRD's role, a 'Rural Development Gateway 2014-2020' banner, a search bar, a 'Key Tools' section with icons for various services, and a 'News' section with a 'LAND LIFE' article. A large map of Europe is visible, showing member states and other countries.

Le réseau européen de développement rural
<http://enrd.ec.europa.eu>

